UNIVERSITE DE RENNES

LA DELINQUANCE ETRANGERE
(Analyse statistique)

Annexes

Marie-Clet DESDEVISES

1977

SERVICE DE REPRODUCTION DES THESES DE
L'UNIVERSITÉ DES SCIENCES SOCIALES DE GRENOBLE

UNIVERSITE DE RENNES

LA DELINQUANCE ETRANGERE
(Analyse statistique)

Annexes

Marie-Clet DESDEVISES

Thèse pour le Doctorat d'État en Droit
présentée et soutenue publiquement
sous la présidence de :
M. le Professeur Pierre BOUZAT

SERVICE DE REPRODUCTION DES THESES DE
L'UNIVERSITÉ DES SCIENCES SOCIALES DE GRENOBLE

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

TABLE des ANNEXES

Tableau 1	Composition des populations françaises et étrangères dans l'agglomération nantaise (recensement de population de Mars 1968)	p. 4
Tableau 2	Evolution de la criminalité étrangère entre 1961 et 1970 Statistiques policières	p. 5
Tableau 3	La délinquance étrangère à NANTES	p. 6
Tableau 4	Evolution de l'activité judiciaire ...	p. 6
Tableau 5	Indices de gravité des faits délictueux	p. 7
Tableau 6	Direction de la criminalité étrangère..	p. 8
Tableau 7	Répartition des catégories d'âge dans la population délinquante étrangère (tableau A) et types de criminalité (tableau B)	p. 9
Tableau 8	Situation familiale des délinquants étrangers (tableau A) et types de criminalité (tableau B)	p. 10
Tableau 9	Répartition des délinquants étrangers en fonction du nombre de leurs enfants.	p. 11
Tableau 10	Pourcentages d'individus mariés à un compatriote ou à un français (tableau A) et types de criminalité (tableau B) ...	p. 11
Tableau 11	Répartition des délinquants étrangers selon le lieu de résidence de la famille (tableau A) et types de criminalité (tableau B)	p. 12
Tableau 12	Répartition professionnelle des délinquants étrangers (tableau A) et types de criminalité (tableau B)	p. 13

Tableau 13	Niveaux de qualification professionnelle (tableau A) et types de criminalité (tableau B)	p. 14
Tableau 14	Chômage et types de criminalité	p. 14
Tableau 15	Répartition des délinquants étrangers selon leur degré d'instruction (tableau A) et types de criminalité (tableau B).	p. 15
Tableau 16	Durée du séjour - ensemble des délinquants (tableau A). Délinquants primaires - groupe portugais (tableau B)	p. 16
Tableau 17	Modes de logement (tableau A) et types de criminalité (tableau B)	p. 17
Tableau 18	Circonstances de l'infraction : mobilité criminelle (tableau A)	p. 18
	plan NANTES (tableau B)	p. 19
	complicité (tableau C)	p. 20
	fréquence de la criminalité (tableau D)	p. 20
Tableau 19	Victimologie	
	Tableau 19A : nationalité des victimes	p. 21
	Rapport délinquant - victime (tableau 19B)	p. 22
	Direction de la criminalité et nationalité de la victime (tableau 19C)	p. 23
Tableau 20	Coëfficients de PEARSON	p. 24
	a - Croisements variables sociales.	
	b - spécificité sociologique des population.	
	c - Origine - délinquance.	
	d - Situation sociale - délinquance.	
	e - Croisements des varaibles délinquance,	
	f - Délinquance - réaction judiciaire.	
	g - Situation sociale - réaction judiciaire.	
	h - Croisements des variables réaction judiciaire.	
	i - Origine - réaction judiciaire.	
Tableau 21	Composition sociologique de la population délinquante étrangère. Croisements des variables "situation sociale " -X2-	p. 29
Tableau 22	Coëfficients de TSCHUPROW	p. 30
Tableau 23	Analyse de dépendance	
	Graphe groupe algérien - portugais.....	p. 31

Tableau 24 Analyse de dépendance - groupe algérien - algérien français
24A - Matrice des coëfficients de dépendance ..... p. 32
Tableau 24 B - graphe ..... p. 33

Tableau 25 Comparaison des statistiques policières (enquête nationale 1965) et judiciaires (enquête NANTES 1970 à 1972)..... p. 34

Tableau 26 La délinquance juvénile étrangère ..... p. 37

Tableau 27 Présentation de huit dossiers judiciaires ..... p. 39

Fiche de dépouillement des dossiers judiciaires..... p. 51-52

TABLEAU I. COMPOSITION DES POPULATIONS FRANCAISES ET ETRANGERES DANS L'AGGLOMERATION NANTAISE, en mars 1968 (recensement de population de mars 1968).

		Population totale	Population masculine	Population féminine	Nombre de chefs de ménage	Nombre d'actifs	Nombre de personnes de moins de 17 ans	Nombre de personnes de moins de 25 ans	Nombre de personnes de 25 à 34 ans	Nombre de personnes de 35 à 44 ans	Nombre de personnes de 45 à 54 ans	Nombre de personnes de 55 à 64 ans	Nombre de personnes de 65 ans et plus
Français de naissance	Français sauf musulmans	385 836	181 780	204 506	117 276	151 732	112 948	170 176	46 888	51 632	40 008	36 844	40 288
	Musulmans nés en Algérie	188	140	48	100	108	24	28	84	24	32	16	4
	Français par acquisition	2 144	884	1 260	912	112	112	256	216	428	428	444	372
étrangers	Algériens	1 204	1 016	188	224	372	184	356	492	248	68	24	16
	Portugais	404	264	140	140	260	64	108	108	88	40	40	20
	total étrangers	4 136	2 868	1 268	1 568	1 776	544	1 072	984	608	456	500	516
	total général	392 304	185 672	206 632	119 824	154 528	113 628	171 532	48 172	52 692	40 924	37 804	41 180

L'agglomération nantaise comporte les communes suivantes : Nantes, Bouguenais, Couëron, Indre, La Montagne, Orvault, La Pellerin, Rezé, Sainte Luce sur Loire, Saint Herblain, Saint Jean de Boiseau, Saint sébastien sur Loire, Les Sorinières, Vertou.

Source : I.N.S.E.E. recensement de population 1968.
Sondage 1/4
Document D.G. 4/Q

TABLEAU II. EVOLUTION DE LA CRIMINALITE ETRANGERE DANS LES ARRONDISSEMENTS DU CENTRE DE NANTES, entre 1961 et 1970 (statistiques policières).

		1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
atteintes aux person.	Coups et blessures volontaires	1	6	12	13	9	20	12	4	7	5
crime contre famil.	Abandon de famille							1			
attentats aux moeurs	Délits de moeurs			1	1	2				2	2
	Viols et tentatives					1	1				2
	Proxénétisme			1		2					1
atteintes à la propriété	Vols à main armée			1					1		
	Autres vols qualifiés	2	2	6	7	4	4	3	4	3	9
	Vols simples	2	9	8	9	18	14	5	5	3	4
	Vols de véhicules	2		2	7	6		2	1	4	
	Recels				3						
	Escroqueries			1	3						
	Abus de confiance		2	1	3	2		1			
	Incendies volontaires									1	
	Autres dégradations			1			2	1		1	
faux	Faux et usages								3		
infractions économiqu.	Chèques sans provision			1		1	11	2	1		
	Infractions à la législation sur les prix							1		1	3
circulation	Infractions liées à la circulation	2	4	15	54	32	40	7	11	13	31
atteintes à la paix publique	Infractions à interdiction de séjour				1	3	2	1			
	Infractions à police des étrangers	1	2	3	5						
	Vagabondage							2			
	TOTAL	10	25	53	107	81	96	36	30	36	60

Source : Statistiques du commissariat central de NANTES.
Les autres infractions ne figurent pas sur cet état statistique, aucune infraction de ce type n'ayant été relevée à l'encontre d'un délinquant étranger au cours des 10 années : citons en particulier, meurtre, infraction aux lois sur les stypéfiants, faux monnayage, courses et jeux.

TABLEAU III. LA DELINQUANCE ETRANGERE A NANTES.
REPARTITION PAR CATEGORIES D'INFRACTIONS.

	Ensemble des étrangers 232 cas	Algériens 77 cas	Algériens Français 40 cas	Portugais 36 cas
Infractions contre les personnes	18,97 %	27,27 %	20,00 %	30,56 %
Infractions contre les moeurs	6,89 %	7,80 %	7,50 %	11,11 %
Infractions contre les biens	68,98 %	58,45 %	67,50 %	55,56 %
Infractions contre la chose publique	5,17 %	6,49 %	5,00 %	2,78 %

TABLEAU IV. EVOLUTION DE L'ACTIVITE JUDICIAIRE (pourcentage des décisions rendues en 1970, 1971, 1972 à l'encontre de délinquants étrangers).

	A l'égard de l'ensemble des étrangers	A l'égard d'Algériens Français	A l'égard d'Algériens	A l'égard de portugais
Décisions rendues en 1970	35 %	41 %	32 %	25 %
Décisions rendues en 1971	28 %	32 %	27 %	19 %
Décisions rendues en 1972	36 %	26 %	40 %	55 %

N.B. Sauf, en cas de mention contraire (*) ces statistiques sont effectuées à partir du dépouillement des dossiers judiciaires, concernant les étrangers et les Algériens Français ayant fait l'objet d'une décision du Tribunal Correctionnel de NANTES, ou de la Cour d'Assises de NANTES, en 1970, 1971 ou 1972.

TABLEAU V. INDICES DE GRAVITE DES FAITS DELICTUEUX.

selon les groupes / indice de gravite de l'infraction	Ensemble des délinquants étrangers	Algériens	Algériens français	Portugais
Indice 0	9,10 %	10,48	7,59 %	2,80 %
Indice 1	12,50 %	9,19 %	15,08 %	19,41 %
Indice 2	39,70 %	35,16 %	42,52 %	38,94 %
Indice 3	27,20 %	31,26 %	25,04 %	30,62 %
Indice 4	3,00 %	3,99 %	0,00 %	0,00 %
Indice 5	7,30 %	9,19 %	10,05 %	5,60 %
Indice 6	1,30 %	1,39 %	0,00 %	2,80 %

Pour l'étude de l'établissement des indices, voir page 184 chapitre II (0 - 6 : faits de moindre gravité - faits délictueux graves).

TABLEAU VI. LA DIRECTION DE LA DELINQUANCE ETRANGERE, A NANTES.
(répartition par type criminologique d'infractions dans les différents groupes délinquants).

selon les groupes / % des types de criminalité	Ensemble des délinquants étrangers	Algériens	Algériens Français	Portugais
Criminalité violente et musculaire	25,43 %	37,66 %	22,50 %	33,33 %
Criminalité d'inadaptation	46,55 %	38,96 %	60,00 %	58,33 %
Criminalité professionnelle	11,21 %	12,99 %	7,50 %	5,56 %
Criminalité rusée et intellectuelle	14,66 %	5,19 %	10,00 %	2,78 %
Criminalité mixte	2,16 %	5,19 %	0,00 %	0,00 %

Pour l'établissement des types criminologiques d'infractions, voir page 186, châpitre II.

TABLEAU VII A REPARTITION PAR TRANCHES D'AGE, DE LA POPULATION DELINQUANTE ETRANGERE A NANTES.

%	Algériens	Algériens Français	Portugais	Autre	Ensemble des étrangers
de 18 à 25 ans	20,78	15,00	58,33	26,59	27,59
de 25 à 30 ans	37,66	17,50	27,78	40,51	33,62
de 30 à 45 ans	32,47	57,50	11,11	17,72	28,45
plus de 45 ans	9,09	10,00	2,78	13,92	9,91
inconnu	0,00	0,00	0,00	1,27	0,43
	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

TABLEAU VII B DIRECTION DE LA CRIMINALITE DANS LES DIFFERENTS GROUPES D'AGE.

	criminalité violente %	criminalité d'inadaptation %	criminalité professionnelle %	criminalité rusée %	criminalité mixte %	
18 à 25 ans	19,05	58,73	15,87	4,86	1,59	100%
25 à 30 ans	21,79	48,72	8,97	17,95	2,56	100%
30 à 45 ans	39,39	31,82	12,12	13,64	3,03	100%
plus de 45 ans	17,39	47,83	4,35	30,43	0,00	100%
ensemble des étrangers (tous âges)	25,43	46,55	11,21	14,66	2,16	100%

TABLEAU VIII A SITUATION FAMILIALE DES DELINQUANTS ETRANGERS.

%	Algériens	Algériens Français	Portugais	Autre nationalité	Ensemble des étrangers
Célibataire	48,1	55,0	55,6	55,7	53,0
Marié	29,9	35,0	44,4	25,3	31,5
Vivant en concubinage	14,3	7,5	0,0	8,9	9,1
Divorcé	0,0	0,0	0,0	3,8	2,5
Inconnu	3,9	2,5	0,0	6,3	3,9

TABLEAU VIII B TYPOLOGIE DELINQUANTE DES INDIVIDUS CELIBATAIRES.

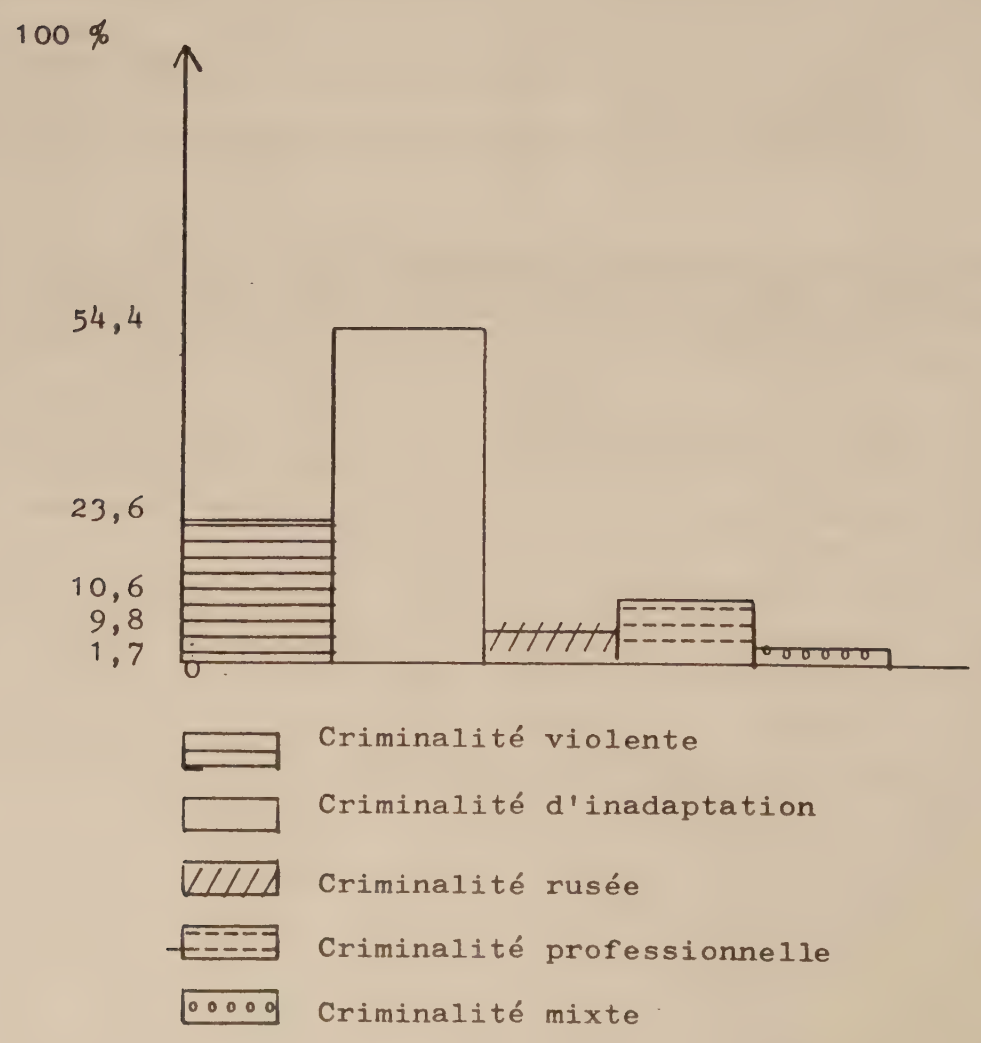

TABLEAU IX REPARTITION EN FONCTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SITUATION FAMILIALE DES DELINQUANTS ETRANGERS.

%	Algériens	Algériens Français	Portugais	Autre nationalité	Ensemble des étrangers
Célibataires	48,1	55,0	55,6	53,1	52,2
Mariés, sans enfants	14,3	10,0	5,6	11,4	11,2
de 1 à 3 enfants	23,4	12,5	27,8	16,4	19,8
plus de 3 enfants	9,1	17,5	11,1	10,1	11,2
Inconnu	5,2	5,0	0,0	8,8	5,6

TABLEAU X.A POURCENTAGE D'INDIVIDUS MARIES A UN COMPATRIOTE OU A UN FRANCAIS.

%	Algériens	Algériens Français	Portugais	Autre nationalité	Ensemble des étrangers
Célibataires	48,1	55,0	55,6	53,1	52,2
Mariés à 1 compatriote	20,8	20,0	38,9	13,9	21,1
Marié à 1 français	24,7	20,0	5,6	17,8	18,5
Inconnu	6,5	5,0	0,0	15,2	8,2

TABLEAU X B COMPARAISON DES TYPOLOGIES DELINQUANTES DES INDIVIDUS MARIES A UN FRANCAIS ET DES INDIVIDUS MARIES A UN COMPATRIOTE.

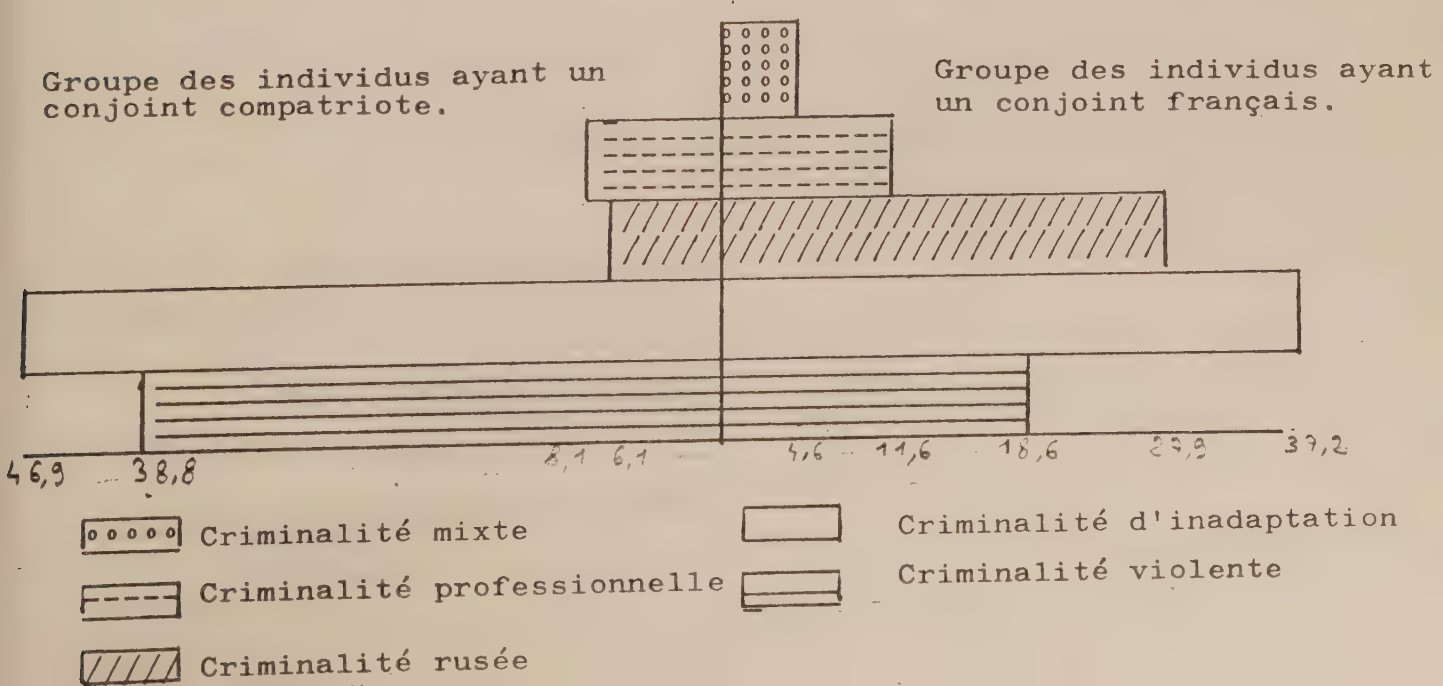

TABLEAU XI A — REPARTITION DES DELINQUANTS ETRANGERS EN FONCTION DU LIEU DE RESIDENCE DE LEUR FAMILLE.

%	Algériens	Algériens Français	Portugais	Autre nationalité	Ensemble des étrangers
Célibataires	48,1	55,0	55,6	53,1	52,2
Individus mariés ayant leur famille en FRANCE	23,4	27,5	36,1	27,9	29,3
Individus mariés ayant leur famille au pays d'origine	19,5	2,5	8,3	3,9	9,5
Inconnu	9,1	5,0	0,0	15,1	9,1

TABLEAU XI B — COMPARAISON DES TYPOLOGIES DELINQUANTES DES INDIVIDUS AYANT LEUR FAMILLE EN FRANCE ET DE CEUX AYANT LEUR FAMILLE AU PAYS D'ORIGINE.

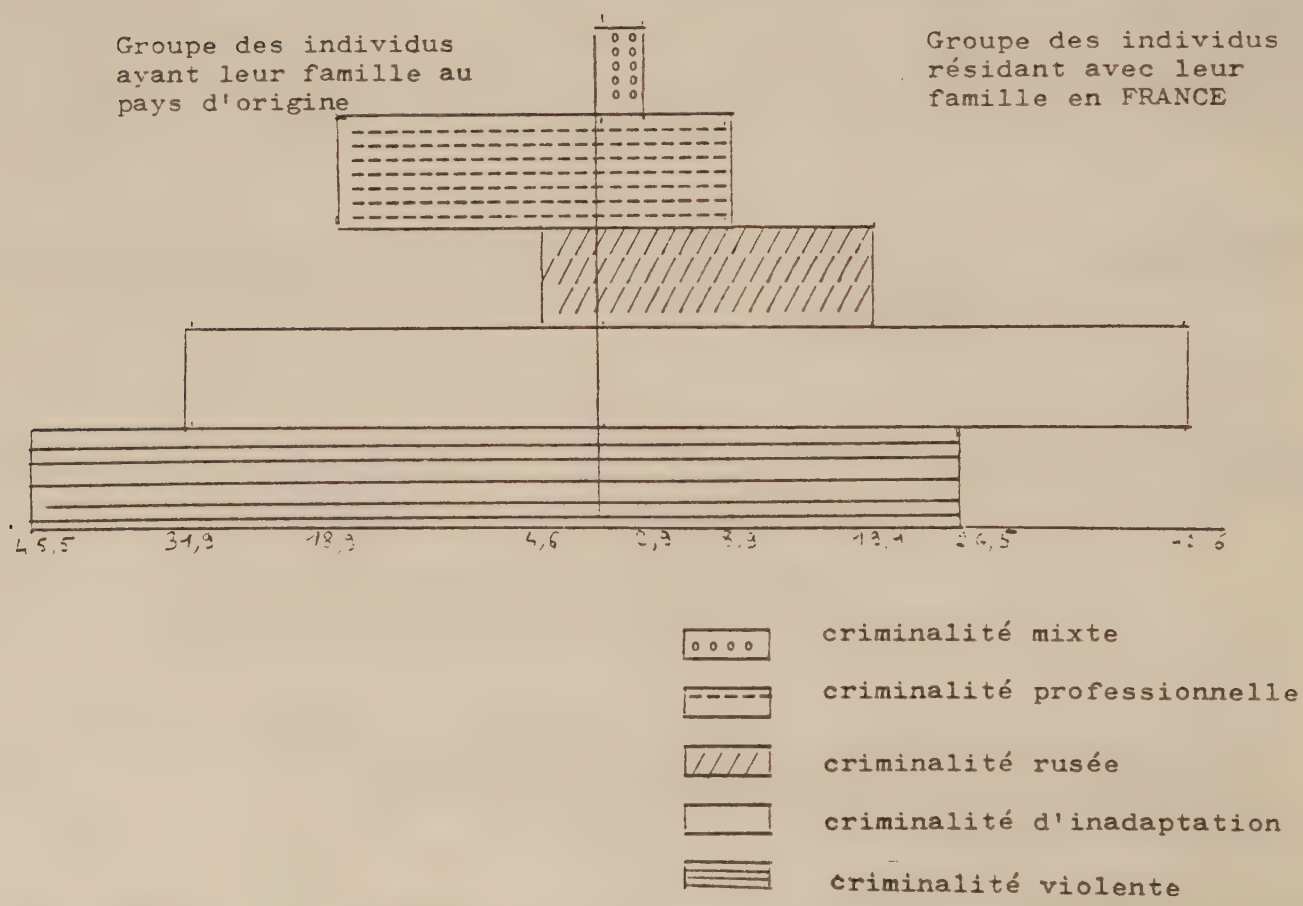

TABLEAU XII A REPARTITION PROFESSIONNELLE DES DELINQUANTS ETRANGERS.

%	Algériens	Algériens Français	Portugais	autre nationalité	Ensemble des étrangers
Bâtiment travaux publics	28,6	22,5	47,2	8,9	23,7
Industrie	36,4	25,0	25,0	18,9	29,3
Services	3,9	12,5	5,6	26,5	10,8
Commerce	10,4	10,0	2,8	5,0	7,3
Transports	5,2	12,5	0,0	5,0	5,6
Agriculture	0,0	0,0	0,0	1,2	0,4
Sans profession	5,2	10,0	16,7	13,9	10,8
Etudiants	1,3	0,0	2,8	17,7	6,9
Inconnu	9,1	7,5	0,0	2,5	5,2

TABLEAU XII B VARIATIONS DES TYPES DE CRIMINALITE EN FONCTION DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE. (typologies délinquantes des employés des services et des travailleurs de l'industrie).

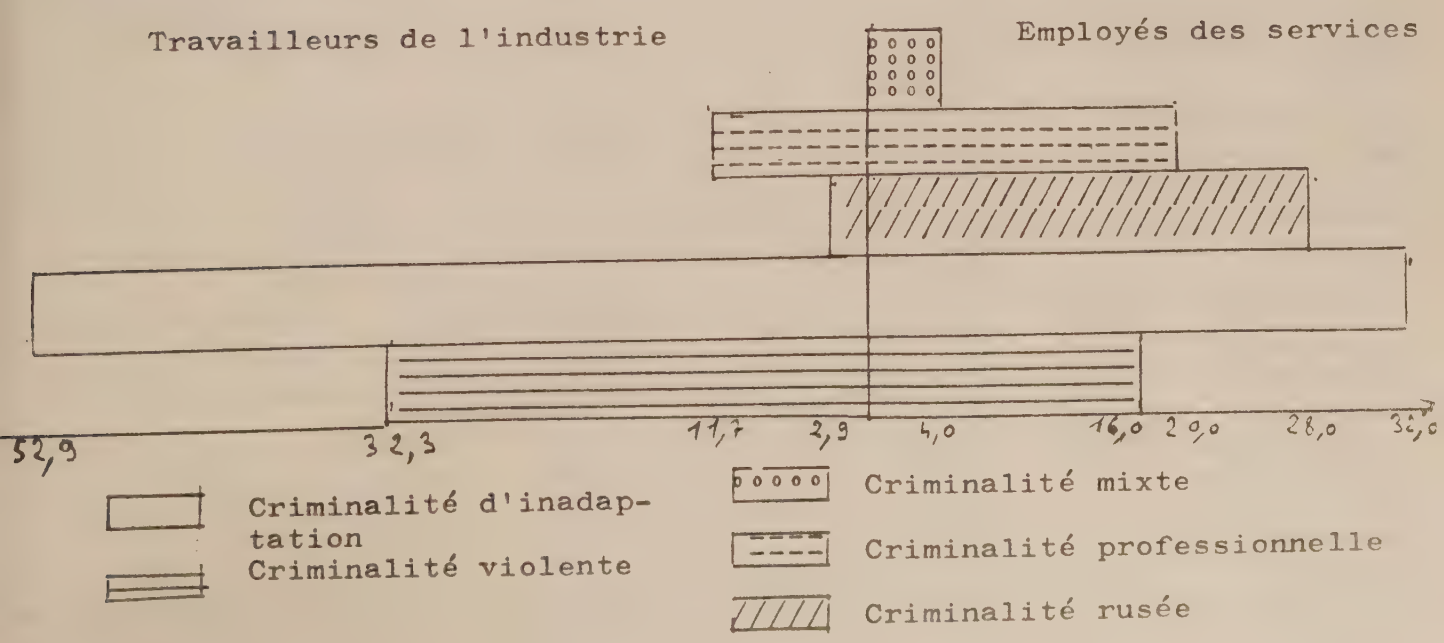

TABLEAU XIII A REPARTITION DE LA POPULATION EN FONCTION DES NIVEAUX DE QUALIFICATION.

%	Algériens	Algériens Français	Portugais	Autre nationalité	Ensemble des étrangers
Manoeuvre	49,4	32,5	22,2	17,7	31,5
O.S.,O.P.	20,8	20,0	47,2	16,4	23,3
Autre	18,2	37,5	13,9	46,8	30,6

TABLEAU XIII B LES TYPOLOGIES DELINQUANTES EN FONCTION DES NIVEAUX DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE.

%	criminalité violente	criminalité d'inadaptation	criminalité professionnelle	criminalité rusée	criminalité mixte
manoeuvre	34,2	53,4	10,9	1,3	0,0
O.S.,O.P.	27,7	59,2	9,2	3,7	0,0
Autre	21,1	28,1	11,2	35,2	4,2

TABLEAU XIV VARIATIONS DE LA DIRECTION DE LA CRIMINALITE EN FONCTION DE LA SITUATION DE CHOMAGE LORS DE L'INFRACTION.

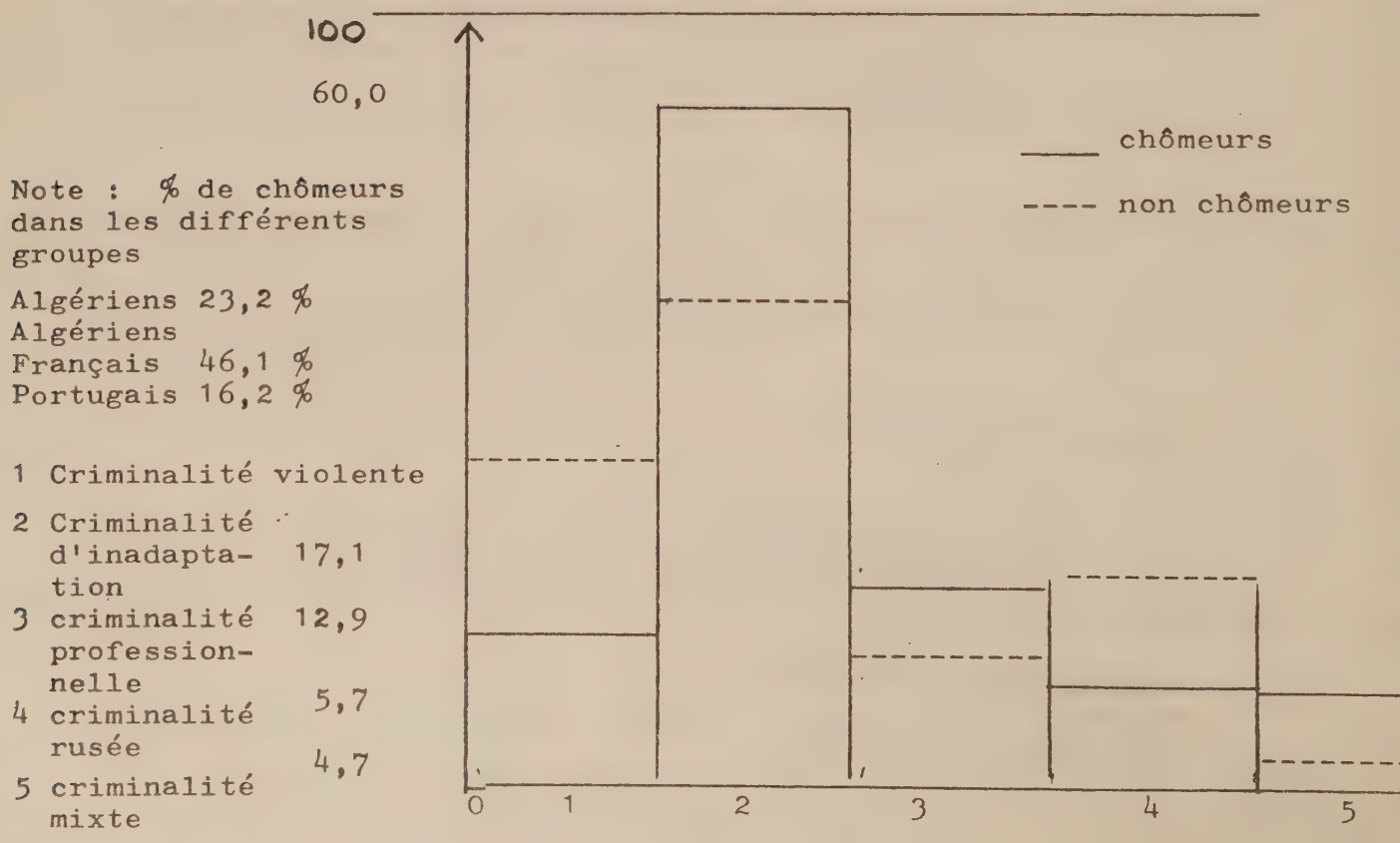

TABLEAU XV.A. REPARTITION DES DELINQUANTS ETRANGERS SELON LEUR DEGRE D'INSTRUCTION.

%	Algériens	Algériens Français	Portugais	Autre nationalité	ensemble des étrangers
Illetrés	48,1	35,0	2,8	5,0	24,1
Individus sachant un peu lire et écrire	15,6	22,5	41,7	16,4	21,1
Individus sachant bien lire et écrire	20,8	42,5	36,1	34,1	31,5
Autre	5,2	0,0	13,9	31,6	14,7
Inconnu	10,4	0,0	5,6	12,7	8,6

TABLEAU XV.B. VARIATIONS DE LA DIRECTION DE LA CRIMINALITE EN FONCTION DES NIVEAUX D'INSTRUCTION.

	Criminalité violente %	criminalité d'inadaptation %	criminalité professionnelle %	criminalité rusée %	criminalité mixte %	
Illetré	28,57	58,93	7,14	1,79	3,57	100
Un peu lire et écrire	28,57	48,98	16,33	6,12	0,0	100
Bien lire et écrire	28,77	43,84	8,22	17,8	1,37	100
Autre	14,7	32,3	11,7	41,1	0,0	100

TABLEAU XVI.A. REPARTITION DES DELINQUANTS ETRANGERS EN FONCTION DE LA DUREE DU SEJOUR.

%	Algériens	Algériens Français	Portugais	Autre nationalité	Ensembl des étrange
En FRANCE depuis moins de 6 mois	2,6	0;0	8,3	5,0	3,9
En FRANCE depuis 6 mois à un an	6,5	2,5	22,2	0,0	6,0
En FRANCE depuis un an à Cinq ans	7,8	0,0	25,0	15,1	11,6
En FRANCE depuis plus de 5 ans	37,7	42,5	11,1	16,4,	27,2
En FRANCE depuis plus de 6 mois, sans autre précision sur la durée du séjour	19,5	30,0	13,9	29,1	23,7
de passage à NANTES	0,0	0,0	0,0	3,8	1,3
Inconnu	26,0	25,0	19,4	30,3	26,3

TABLEAU XVI.B. DELAI ECOULE ENTRE LA DATE D'ARRIVEE EN FRANCE ET LA DATE DE LA PREMIERE INFRACTION. (groupe portugais)

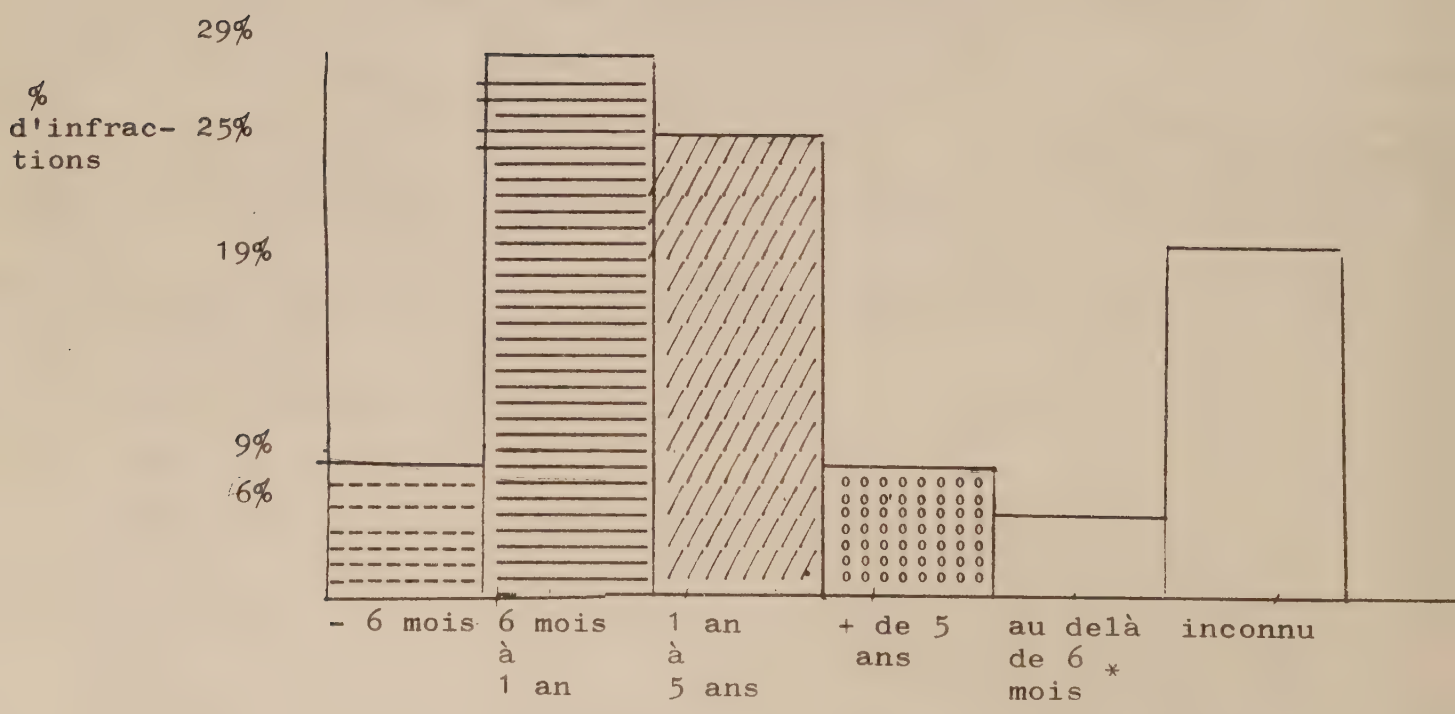

* séjour supérieur à 6 mois sans autre précision quant à sa durée

TABLEAU XVII.A. REPARTITION DES DELINQUANTS ETRANGERS EN FONCTION DE LEUR MODE DE LOGEMENT.

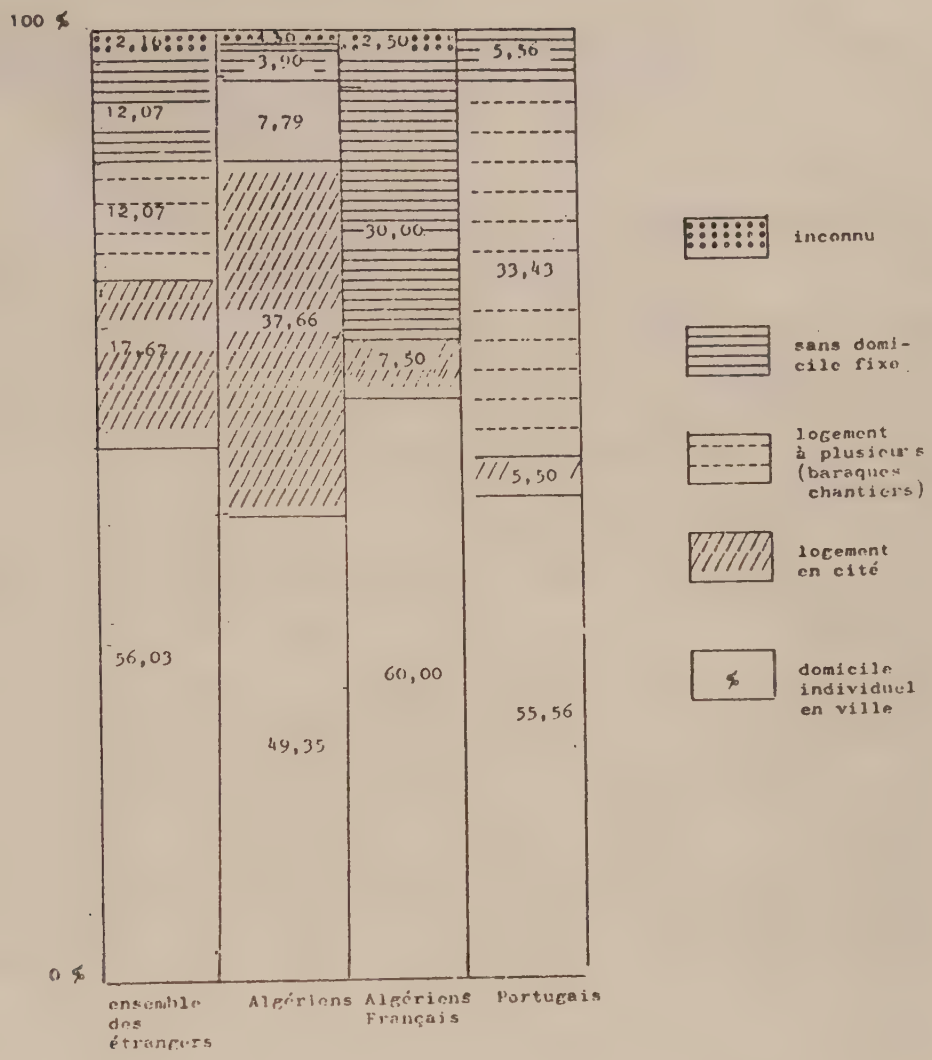

TABLEAU XVII.B. VARIATIONS DE LA DIRECTION DE LA CRIMINALITE EN FONCTION DES MODES DE LOGEMENT (TYPOLOGIES DELINQUANTES DES INDIVIDUS LOGES EN CITE, ET DES INDIVIDUS AYANT UN LOGEMENT INDIVIDUEL EN VILLE).

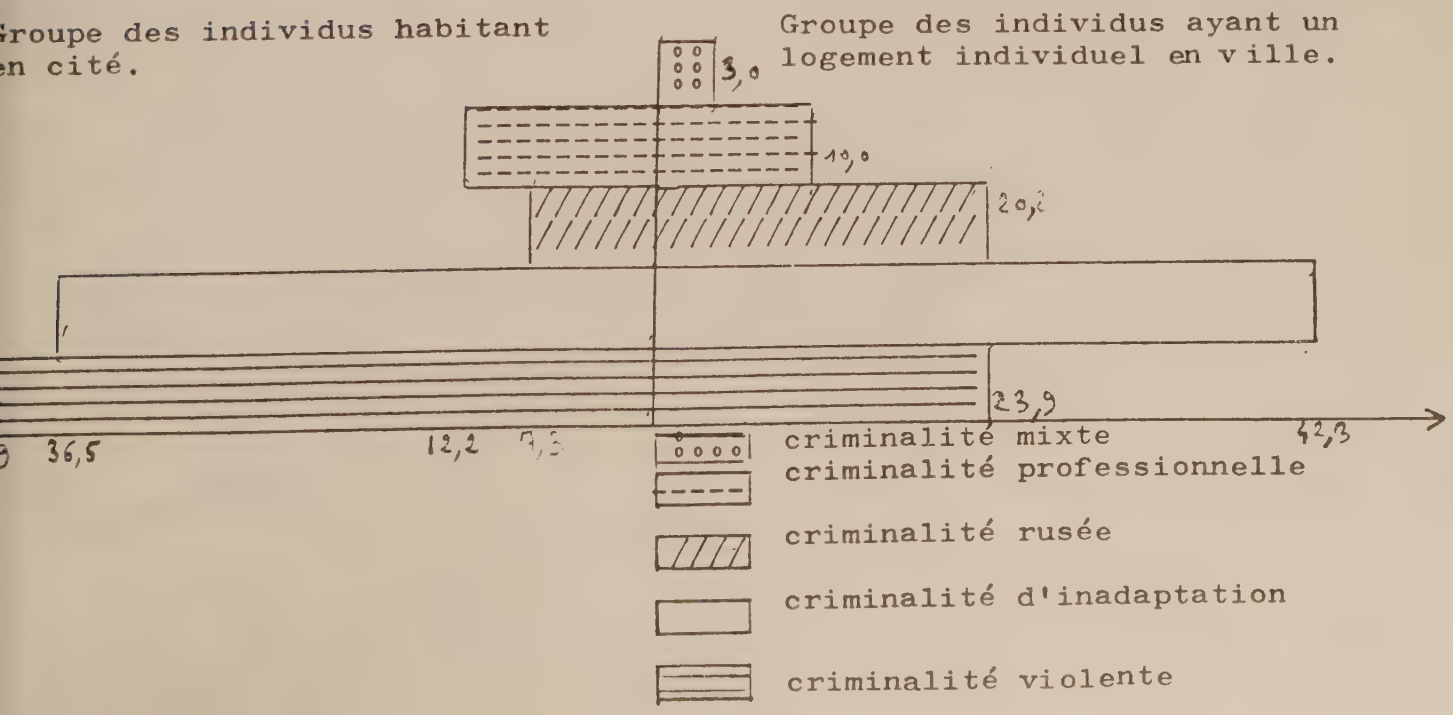

TABLEAU XVIII CIRCONSTANCES DE L'INFRACTION

A. MOBILITE CRIMINELLE

	Algériens	Algériens Français	Portugais	total étrangers
près domicile délinquant	29,8	27,5	52,7	30,6
près du lieu de travail	1,3	7,5	2,7	2,5
lieu de travail	12,9	2,5	0,0	6,0
dans centre de NANTES	33,7	25,0	11,1	22,8
inconnu	9,0	7,5	8,3	7,7
autre lieu	12,9	30,0	25,0	30,1

$X^2 = .001$

Les Bruyères
l'Angle Chaillou
Les Mottes
Le Port d'Charrettes
Le Plessis
La Jallière
Les Landes
La Géraudière
La Haute Gournière
Le Fort
Moquesouris
La Rigotière
Les Rochettes
Le Petit Moulin
Le Cellier
La Baronnière
La Petite Censive
La Rivière
La Bretonnière
La Provotière
La Berthelotière
La Babinière
La Mulonnière
La Reinière
La Chollière
La Praudière
Jean le Fort
La Chevalerie
La Jonelière
Le Durand
Clermont
La Hte Vallée
La Pte Chollière
La Barboire
Ranzay
La Bsse Vallée
Les Salles
La Renaudière
COMMUNE D'ORVAULT
l'Hopitau
La Gobinière
La Magdeleine
La Noé
Le Pont du Cens
Les Salles Baudais
La Maison Neuve
La Pte Ferrière
La Cote d'Or
Le Pt Port
l'Eraudière
Le Joli Mai
La Croix Blanche
La Gaudinière
Fort Boyard
PLAISANCE
Talence
La Perverie
Le Vivier
LE CROISSANT
Les Thebaudières
LA HORRHONNIÈRE
La Houssinière
Les Naudières
Le Massacre
1er Arrt.
La Tortière
Le Loquidy
La Bouvardière
La Tournerie
SAINT HERBLAIN
Tillay
Le Houssay
Le Gd Carcouët
BREIL MALVILLE
Le Pt Carcouët
Les Bas Moulins
La Garotterie
Les Dervallières
VOIR DÉTAIL DU CENTRE
Roumoine
5e Arrt.
6e Arrt.
La Chicotière
Beau Séjour
7e Arrt.
SELLEVUE
Prairie de Biesse
Prairie au Duc
Ile Beaulieu d'Amont
Prairie
Le Bois Hardy
4e Arrt.
Prairie d'Aval
La Fardière
CHANTENAY
Montplaisir
La Hte Ile
St Jacques
La Basse Ile
Pont Rousseau
Trentemoult
Le Port au Blé
La Petite Californie

TABLEAU .D. FREQUENCE DE LA CRIMINALITE ETRANGERE A NANTES.

	Ensemble des étrangers	Algériens	Algériens Français	Portugais
Printemps	18,97	23,38	17,50	25,00
Eté	27,16	23,38	37,50	30,56
Automne	25,06	28,57	12,50	38,89
Hiver	23,71	22,08	22,50	5,56
Inconnu	4,31	2,60	10,00	0,00

Printemps : février -mars - avril
été : mai - juin - juillet
Automne : août - septembre - octobre
Hiver : novembre - décembre - janvier
voir p chapitre

TABLEAU .C. COMPLICITE ET NATIONALITE DU COMPLICE.

	Algériens	Algériens Français	Portugais	total étrangers
complice compatriote	10,3	5,0	47,2	14,6
complice français	6,4	12,5	8,3	8,6
complice autre nationalité	0,0	0,0	0,0	0,43
pas de complice	76,6	72,5	33,3	68,1
inconnu	0,0	0,0	0,0	0,43
plus de deux protagonistes	6,4	10,0	11,1	7,7

$X^2 = .001$

TABLEAU XIX-A- NATIONALITE DES VICTIMES SELON LES GROUPES DELINQUANTS ETRANGERS.

	Ensemble des étrangers	Algériens	Algériens Français	Portugais
Victime compatriote	13,79 %	16,88 %	15,00 %	16,67 %
Victime française	76,72 %	71,43 %	75,00 %	80,56 %
Victime d'une autre nationalité	3,02 %	6,49 %	0,00 %	0,00 %
Pas de victime	3,02 %	1,30 %	7,50 %	2,78 %
Inconnu	3,45 %	3,90 %	2,50 %	0,00 %

TABLEAU XIXB RAPPORT DELINQUANT - VICTIME SELON LA NATIONALITE DE LA VICTIME.

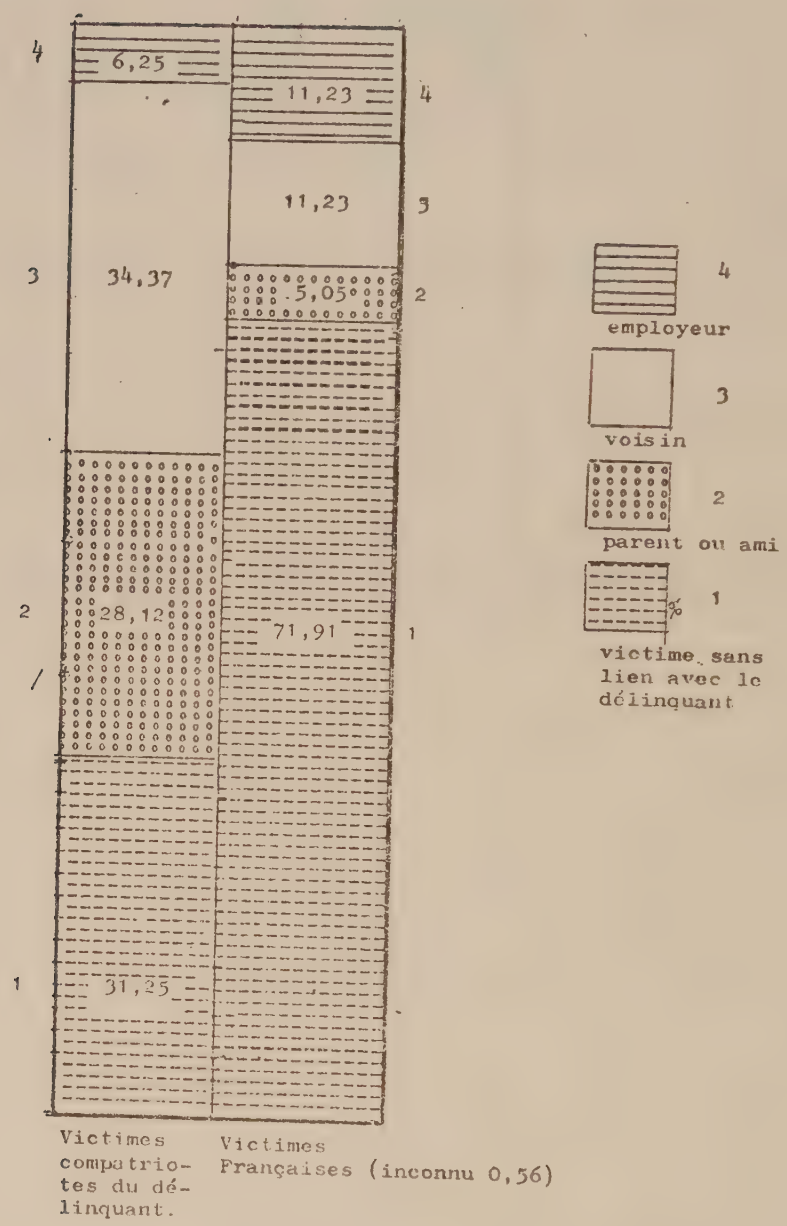

TABLEAU XIX-C- VARIATION DES TYPES DE CRIMINALITE EN FONCTION DE LA NATIONALITE DE LA VICTIME.

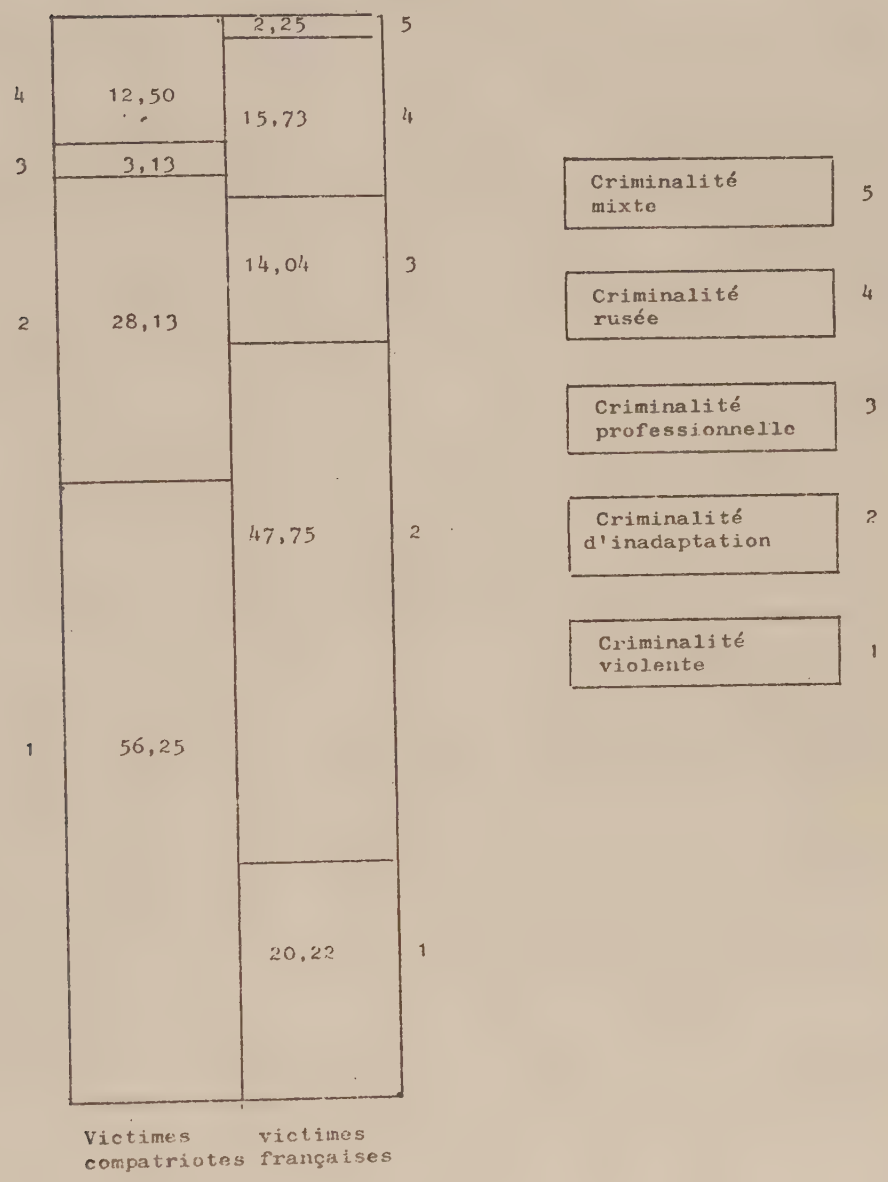

C. DE PEARSON

a)	006 Age	012 Durée séjour	013 Profession	018 Logement	016 Instruction	015 Chomâge	010 Présence famille
006 Age		[ ]					
007 Sexe		.28					
008 Situation familiale	.43	.34	.45	.40			
011 Nombre d'Enfants	.44	.36					.45
009 Nationalité Conjoint		.32	.48				
010 Présence famille		.34	.40	.50	.37		
013 Profession	.41	.55					
014 Qualification	.32	.28	.73	.34	.57	.25	
015 Chomâge	.14	[ ]	.42		.32		
016 Instruction	.37	.35	.63				
017 Ignorance langue		.45					
012 Durée Séjour	.45						
018 Logement	.31	.44	.52	.	.32		

b)	001 Origine Culturelle Nationalité	002 Nationalité	003 ETHNIE
006 Age	.41	.30	.37
007 Sexe	.23	.07	.27
008 Situation familiale	.25	.09	.22
011 Nombre d'Enfants	.21	.16	.16
009 Nationalité Conjoint	.29	.07	.25
010 Présence famille	.30	.19	.16
013 Profession	.48	.25	.30
014 Qualification	.39	.21	.28
015 Chomâge	.24	.19	.22
016 Instruction	.52	.24	.38
017 Ignorance langue	.30	.18	.34
012 Durée Séjour	.46	.28	.41
018 Logement	.47	.41	.38

C de PEARSON

c)	ORIGING CULTURELLE NATIONALITE 001	Nationalité 002	ETHNIE 003
019 Infractions	.53	.30	.26
021 Direction de la crimin.	.41	.20	.15
020 Type juridique	.31	.11	.08
035 Gravité	.23	.13	.18
037 Récidive	.24	.21	.22
033 Mobilité	.41	.22	.27
034 Ebriété	.27	.03	.26
032 Complicité	.40	.20	.41
005 fréquence	.31	.27	.23
030 Nationalité Victimes	.24	.17	.14
031 Lien avec la Victime	.25	.21	.18

d)	Direction 021	Gravité 035	Récidive 037	Mobilité 033	Complicité 032	Ebriété 034	Nationalité Victimes 030
006 Age	.35	.36	.25	.31	.39		
007 Sexe							
008 Situation familiale	.40	.31	.25	.35	.24		
011 Nombre d'Enfants	.35		.18				
009 Nationalité Conjoint	.36	.28	.24				
010 Présence famille	.32		.18				
013 Profession	.50	.41	.38				
014 Qualification	.43		.15				
015 Chomage	.31	.33	.23	.32	.29	.29	
016 Instruction	.40		.18				
017 Ignorance langue	.29		.15				
012 Durée Séjour	.30	.39	.38				
018 Logement	.37	.34	.28	.39	.51		.35

C de PEARSON

e)

	Direction 021	Gravité 035	Récidive 037
033 Mobilité	.43	.35	.26
034 Ebriété	.32	.27	.12
032 Complicité	.43	.32	.33
05 Fréquence	.31	.33	
030 Nationalité Victimes	.40	.59	.15
031 Lien avec Victimes	.41	.57	.16

f)

	Mode de Connaissance	Mise en mouvement	Garde à vue	Détention provisoire	Peine	Sursis	Moralité
020 Types Juridiques			.30	.21			
035 Gravité		.50	.25	.26	.57	.38	
037 Récidive		.29		.23	.45	.33	.27
021 Direction					.51	.24	
019 Infractions	.77						
033 Mobilité	.38						
034 Ebriété			.30				
032 Complicité		.38		.37			
030 Nationalité Victimes	.32	.41	.21	.21	.33	.28	
031 Lien Victimes	.56	.47					
040 Présence à l'audience					.33	.18	
029 Attitude					.35	.30	

C de PEARSON

g)

	006 Age	013 Profession	015 Chomage	018 Logement	008 Situation familiale	010 Présence famille	012 Durée séjour	017 Ignorance langue	016 Instruction	009 Nationalité Conjoint	007 Sexe
023 Mode de Connaissance	.35			.50							
026 Mise en mouvement			.41	.40							
024 Garde à vue	.22	.40	.33	.35	.37					.32	.19
025 Détention provisoire		.35	.41	.33	.38	.34					
027 Peine	.32				.41		.44	.28	.43		.18
028 Sursis					.24		.28	.16	.24		.12
036 Moralité		.34		.31		.38	.32				

h)

	023 Mode de Connaissance	026 Mise en mouvement	024 Garde à vue	025 Détention provisoire	027 Peine	028 Sursis	036 Moralité
027 Peine		.68	.48	.51		.74	
028 Sursis		.37	.28	.36			
036 Moralité					.39	.26	

C de PEARSON

i)	Origine Culturelle Nationalité 001	Nationalité 002	ETHNIE 003
023 Mode de Connaissance	.27	.19	.17
026 Mise en mouvement	.18	.12	.13
024 Garde à vue	.24	.14	.14
025 Détention Provisoire	.26	.19	.22
027 Peine	.36	.16	.27
028 Sursis	.25	.13	.22
036 Moralité	.29	.13	.22

CROISEMENTS DES VARIABLES "SITUATION SOCIALE" -X2-

	Age	Sexe	Situation familiale	Nombre d'enfants	Nationalité Conjoint	Présence famille	Profession	Qualification	Chômage	Instruction	Ignorance langue	Durée séjour	Logement
Age			.001	.001				.05				.01	
Sexe													
Situation familiale									.01				.001
Nombre d'enfants													
Nationalité conjoint							.001	.05					
Présence famille							.01						.001
Profession								.001					
Qualification													
Chômage													
Instruction													
Ignorance langue													
Durée séjour													
Logement													

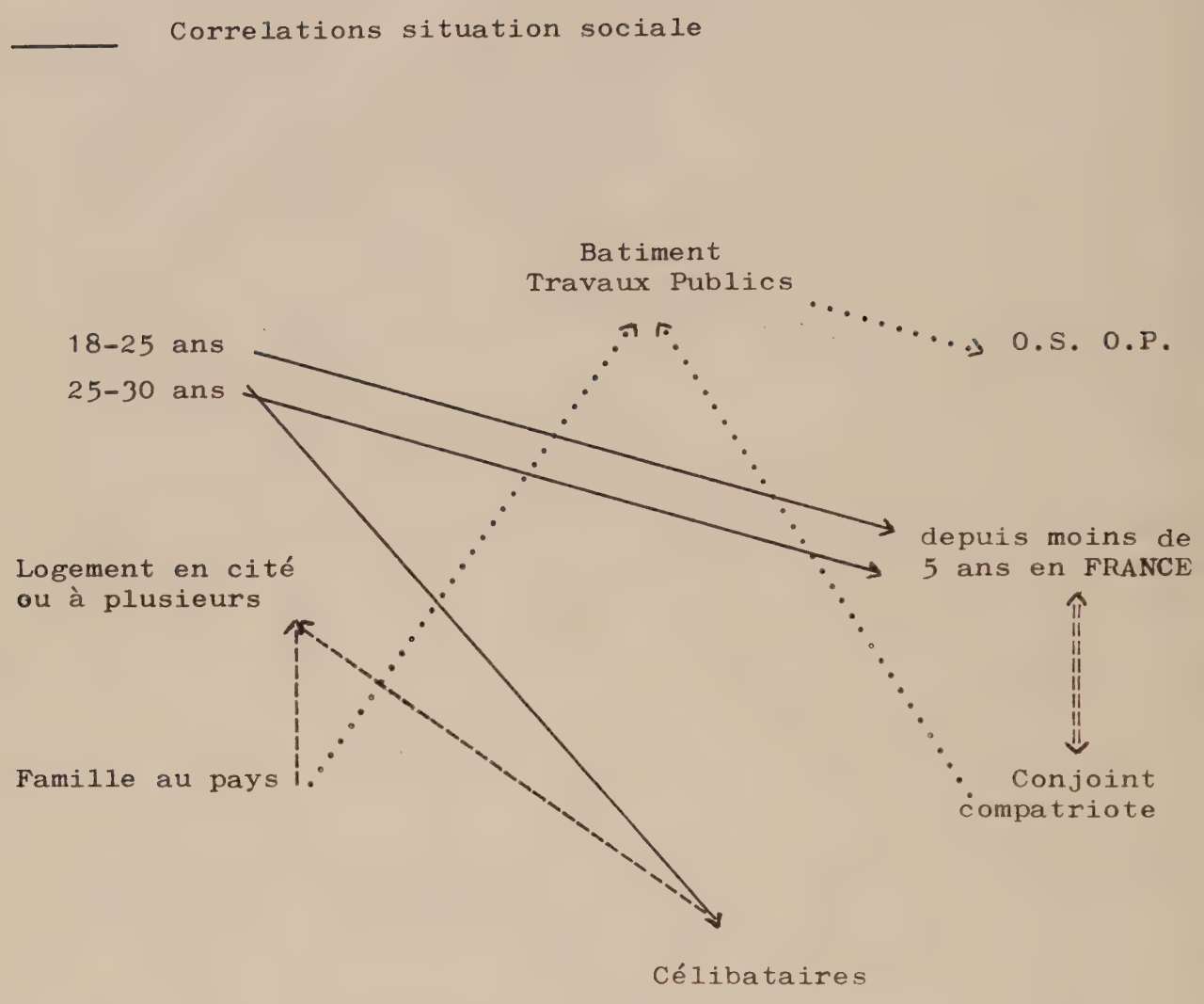
Correlations situation sociale
Batiment
Travaux Publics
O.S. O.P.
18-25 ans
25-30 ans
depuis moins de
5 ans en FRANCE
Logement en cité
ou à plusieurs
Famille au pays
Conjoint
compatriote
Célibataires

TSCHUPROW-

avec s/groupes :

ALGERIEN
ALGERIEN FRANCAIS
PORTUGAIS

		001	002	003	004	005	006	007	008	009	010	011	012	013	014	015	016	017	018	019	020	021	022	023	024	025	026	027	028
Nationalité	001		.27	.24	.05	.16	.12	.22	.22	.21	.19	.13	.35	.15	.18	.12	.11	.19	.06	.15	.17	.16	.02	.03	.36	.17	.21	.08	.27
Age	002			.12	.25	.11	.10	.27	.19	.15	.23	.16	.16	.20	.14	.11	.19	.14	.02	.13	.20	.22	.19	.04	.13	.10	.16	.11	.05
Sexe	003				.19	.11	.23	.10	.18	.14	.11	.08	.14	.14	.11	.13	.25	.22	.06	.12	.10	.01	.10	.19	.43	.01	.15	.14	.20
Situation de Famille	004					.52	.71	.13	.12	.08	.23	.06	.25	.13	.07	.16	.30	.40	.16	.18	.06	.21	.12	.06	.03	.11	[illegible]	.00	.1[illegible]
Nationalité du Conjoint	005						.63	.23	.26	.22	.08	.12	.17	.20	.11	.02	.12	.18	.05	.13	.01	.12	.01	.05	.09	.01	.12	.13	.05
Présence de la Famille en FRANCE	006							.15	.20	.11	.17	.13	.34	.14	.01	.12	.20	.29	.11	.23	.01	.04	.02	.06	.14	.06	.13	.11	.09
Durée de séjour en FRANCE	007								.12	.14	.11	.06	.02	.16	.23	.01	.04	.01	.02	.18	.09	.07	.01	.04	.07	.09	.17	.04	.15
Profession	008									.39	.05	.19	.16	.23	.14	.05	.21	.12	.06	.17	.12	.06	.06	.23	.04	.12	.26	.04	.22
Qualification	009										.03	.08	.07	.13	.12	.01	.14	.02	.21	.09	.02	.01	.03	.18	.03	.06	.04	.03	.02
En chômage lors des faits	010											.13	.32	.16	.23	.16	.32	.43	.19	.18	.27	.00	.20	.03	.09	.18	.06	.07	.26
Degré d'instruction	011												.08	.10	.00	.00	.13	.01	.02	.08	.04	.02	.06	.07	.09	.00	.04	.10	.01
Mode de Logement	012													.19	.17	.30	.24	.24	.06	.15	.09	.03	.09	.05	.19	.17	.18	.10	.16
Direction de la Criminalité	013														.17	.26	.34	.17	.14	.26	.07	.06	.19	.27	.15	.08	.13	.51	.07
Récidive	014															.04	.12	.23	.20	.28	.31	.12	.13	.01	.04	.14	.07	.02	.35
Mode de connaissance de l'Infraction	015																.29	.13	.09	.20	.02	.08	.16	.18	.17	.21	.04	.33	.03
Garde à Vue	016																	.67	.40	.32	.19	.03	.07	.22	.15	.23	.17	.03	.29
Détention Provisoire	017																		.46	.38	.31	.08	.10	.01	.18	.22	.16	.13	.31
Mise en mouvement de l'action publique	018																			.49	.27	.15	.08	.03	.07	.07	.04	.2[illegible]	.31
Peine	019																				.20	.11	.11	.07	.27	.09	.17	.20	.23
Sursis	020																					.01	.10	.06	.00	.10	.02	.09	.15
Attitude du délinquant lors du Procès	021																						.09	.03	.03	.03	.10	.02	.19
Nationalité de la Victime	022																							.22	.11	.02	.19	.24	.09
Lien avec la Victime	023																								.09	.29	.16	.28	.09
Complicité	024																									.04	.23	.00	.04
Lieu de l'Infraction	025																										.21	.04	.28
Etat d'ébriété lors de l'Infraction	026																											.11	.23
Gravité de l'Infraction	027																												.03
Moralité et Réputation	028																												

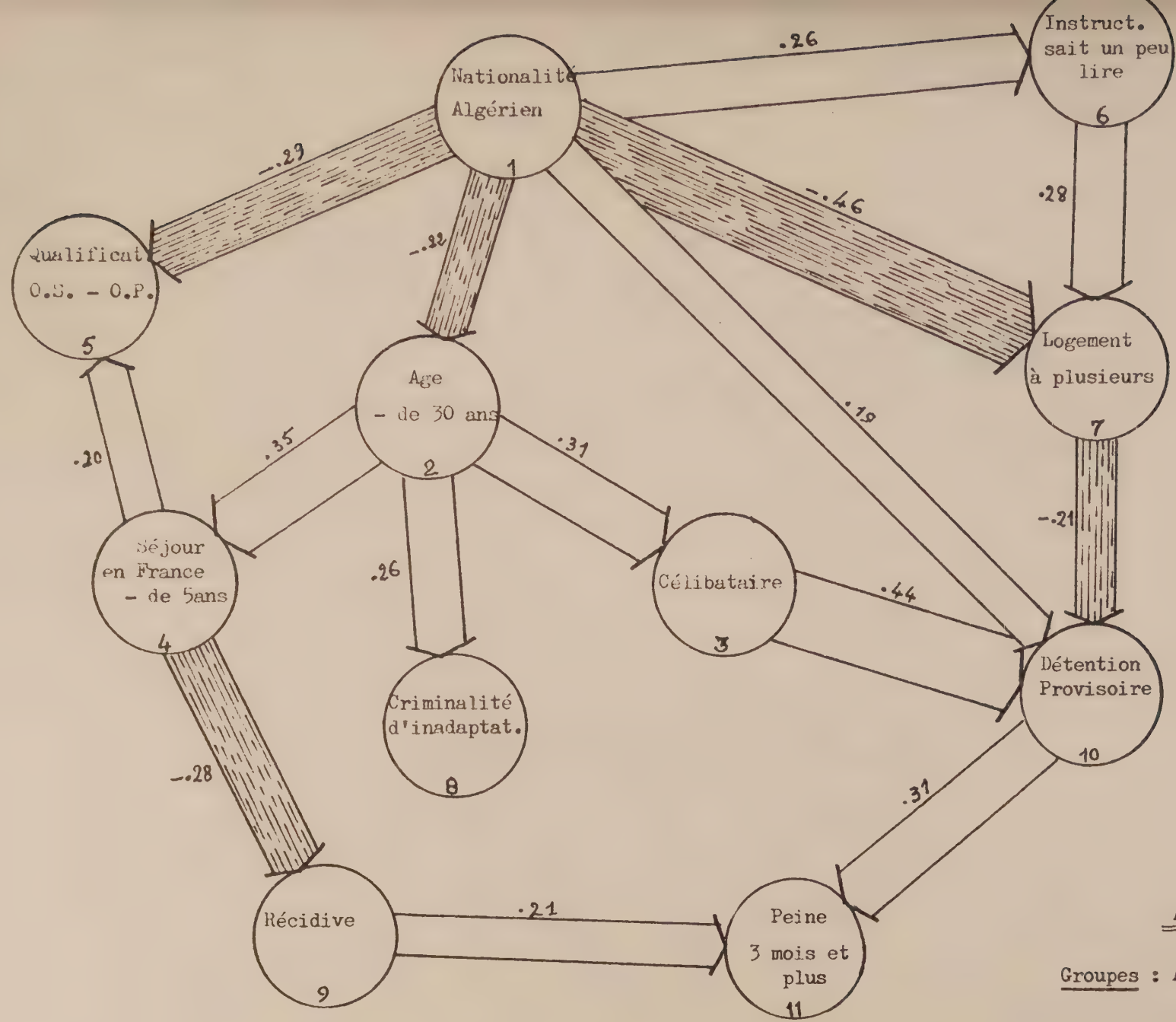

ANALYSE DE DEPENDANCE

Groupes : ALGERIENS/PORTUGAIS

Tableau n° XXV A - Analyse de dépendance - groupe algérien algérien français - matrice des coefficients de dépendance.

	Nationalité	Age	Situation de famille	Durée du séjour	Qualification	Degré d'instruction	Mode de logement	Direction de la criminalité	Récidive	Détention provisoire	Peine
Nationalité		.25					.16	-.28			
Age			.17	.19		-.21					
Situation de famille										.36	
Durée du séjour									-.18		
Qualification							.18				
Degré d'instruction								.23			
Mode de logement											
Direction de la criminalité											
Récidive											.16
Détention provisoire											.36
Peine											

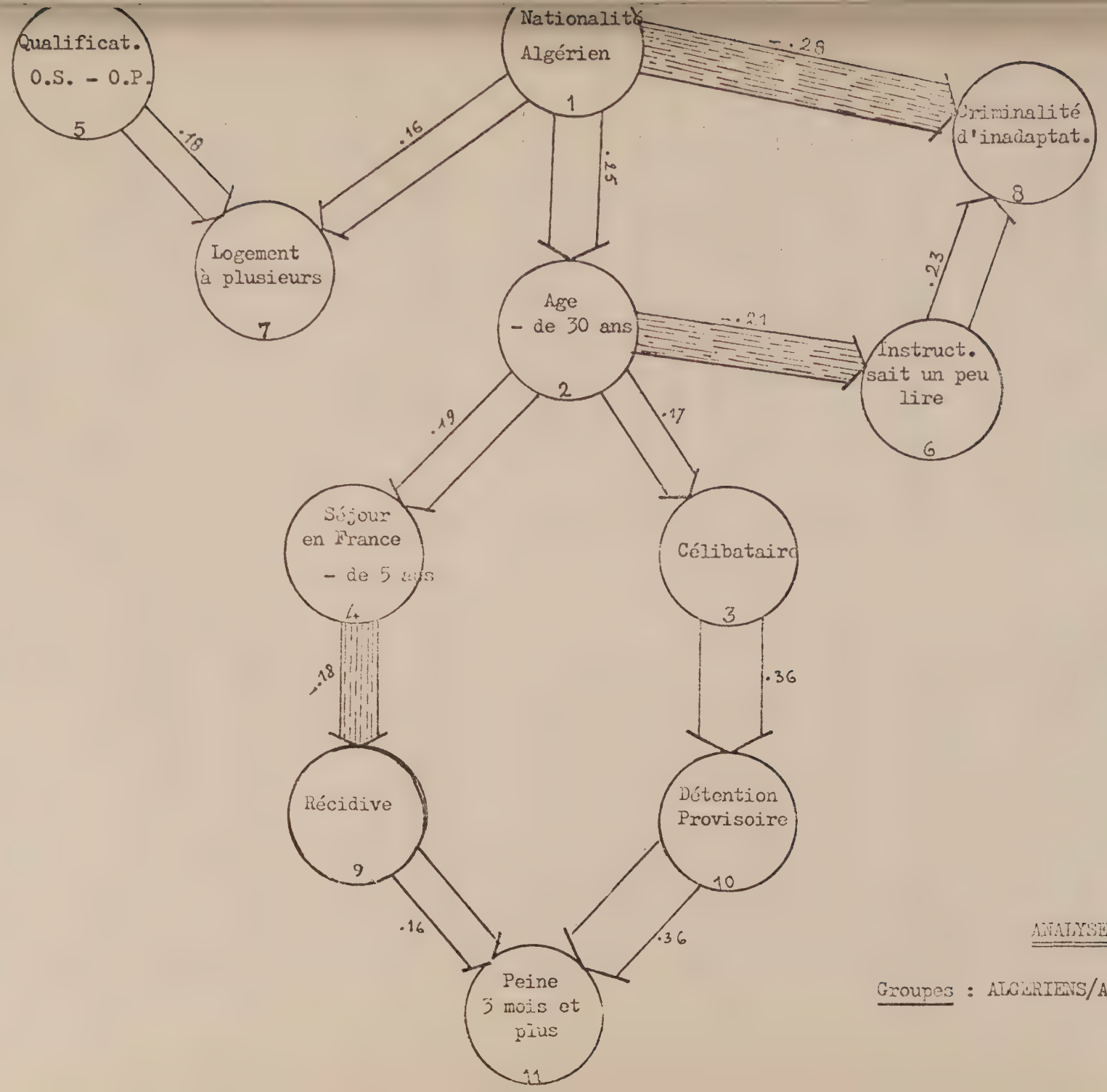

ANALYSE DE DEPENDANCE

Groupes : ALGERIENS/ALGERIENS-FRANCAIS

STATISTIQUES POLICIERES ET STATISTIQUES JUDICIAIRES.

Ce tableau permet de relever les ressemblances et divergences des résultats des statistiques policières (sondages 1965 - ensemble des délinquants étrangers - rapport de M. PINATEL) et des statistiques judiciaires (enquête effectuée à NANTES). Sur les possiblités de comparaison voir thèse p. 156 et P. 211

Statistiques policières * délinquance	Statistiques judiciaires
1) manifestations essentielles de la criminalité étrangère	1) manifestations essentielles de la criminalité étrangère
. infractions contre les biens 37,5	. infractions contre les biens 68,98
. infractions contre les personnes 15,8	. infractions contre les personnes 18,97
. infractions contre les moeurs 4,7	. infractions contre les moeurs 6,89
. infractions contre la chose publique 41,9	. infractions contre la chose publique 5,17
2) intensité de la criminalité la criminalité significative représente le 1/4 de la criminalité	2) intensité de la criminalité la criminalité significative représente la 1/2 de la criminalité
3) direction de la criminalité	3) direction de la criminalité
. criminalité d'inadaptation 40 %	. criminalité d'inadaptation 47 %
. criminalité violente 1/3 de la criminalité	. criminalité violente 1/4 de la criminalité
4) récidive	4) récidive
- 22 % de récidivistes	- 32 % de récidivistes

5) délinquance féminine
- 6,1 % de la délinquance

6) délinquance des groupes particuliers

délinquance portugaise

(1)-essentiellement une criminalité d'inadaptation
-très peu de criminalité

(2) récidive : 4,7 %

délinquance algérienne

(1)-criminalité essentiellement violente
- peu de délinquance astucieuse

(2) récidive : 29 %

5) délinquance fiminine
5,17 % de la délinquance

6) délinquance des groupes particuliers

délinquance portugaise

(1)-essentiellement une criminalité d'inadaptation (58,33 %)
-criminalité violente (33,33 %)
-criminalité rusée très réduite

(2) récidive:16,7 %

délinquance algérienne

(1)-délinquance violente (37,66 %)
-délinquance d'inadaptation (38,96 %)
-peu de délits rusés
-une certaine criminalité professionnelle (12,91 %)

(2) récidive : 35 %

7) COMPOSITION SOCIOLOGIQUE DES POPULATIONS DELINQUANTES.

	%
état-civil	
célibataire	64,3
marié	33,1
veuf	0,9
divorcé	1,4
sans indication	0,1
enfants	
sans enfants	69,2
1 à 3	21,2
plus de 3	8,3
sans indication	0,6

	%
état-civil	
célibataire	53,0
marié	31,4
concubinage	9,0
divorcé	2,5
inconnu	3,8
enfants	
sans enfants	11,2
1 à 3	19,8
plus de 3	11,2
inconnu	5,6
célibataire	56,1

profession	
agricole	3,6
industrielle	54,9
commerciale	11,7
non manuelle et non commerciale	5,6
sans profession	23,7
sans indication	0,2

instruction	
illettrés	18,4
études primaires	77,6
études secondaires	2,9
études supérieures	0,8
sans indication	0,1

âge	
moins de 18 ans	7,1
de 18 à 25 ans	29,5
plus de 25 ans	63,2
sans indication	0,1

profession	
agricole	0,43
bâtiment, travaux publics	23,7
commerce	7,3
services	10,7
industrie	29,3
sans profession	10,7
transports	5,6
inconnu	5,1

instruction	
illettrés	24,1
un peu lire et écrire	21,1
bien lire et écrire	31,4
autre	14,6
inconnu	8,6

âge	
de 18 à 25 ans	27,1
26 à 30 ans	33,6
31 à 45 ans	28,4
plus de 45 ans	9,9
inconnu	0,4

note : les données des statistiques policières et judiciaires sont comparables. Les écarts les plus importants portent sur la profession (le nombre des employés des services plus important dans notre population peut être du à l'inclusion des individus Algériens Français - le nombre des sans profession peut être du à une différence de définition de la notion ou à la présence des mineurs dans un des groupes).

La différence quant au degré d'instruction provient du fait que notre population comporte un certain nombre d'étudiants étrangers.

LA DELINQUANCE JUVENILE ETRANGERE *

(étude de l'activité du tribunal pour enfants et des juges des enfants (admonestations) de NANTES en 1972).

L'étude que nous avons effectuée à partir des dossiers judiciaires, porte uniquement sur la criminalité des majeurs. Il apparaît donc nécessaire de la compléter par un examen même rapide. de la délinquance juvénile étrangère (1) ; à cet effet, nous avons effectué un sondage sur une année ; nous avons examiné l'ensemble des jugements, prononcés en 1972 par le Tribunal pour enfants de NANTES et des admonestations intervenues, au cours de l'année 1972, concernant tant des étrangers, que des immigrés de la deuxième génération, c'est-à-dire des mineurs délinquants ayant la nationalité française et nés à NANTES, mais dont les parents d'origine étrangère, ont émigré en FRANCE. Ce choix résulte de deux considérations : d'une part il apparaît que pour donner une vision exacte de la délinquance des mineurs, il faut examiner non seulement les jugements prononcés par le Tribunal des enfants, mais encore les admonestations effectuées par les juges des enfants ; d'autre part, à l'examen de la délinquance étrangère stricto-sensu, il est apparu utile de joindre l'examen de la délinquance des immigrés de la deuxième génération.
Nous avons relevé en 1972, 8 jugements et 21 admonestations concernant tant des étrangers que des immigrés de la deuxième génération. Les mineurs délinquants étrangers, ont les nationalités suivantes : 2 sont Portugais, un est Libérien, trois sont de nationalité algérienne, mais sont nés à NANTES, donc doivent plutôt être considérés comme des immigrés de la deuxième génération. A ces 6 mineurs délinquants de nationalité étrangère, il faut ajouter trois mineurs délinquants, de nationalité française mais d'origine algérienne et nés en ALGERIE, qu'il convient plutôt de classer dans cette catégorie que parmi les immigrés de la deuxième génération.
Parmi les immigrés de la deuxième génération il y a 11 enfants d'immigrés dont les deux parents sont d'origine étrangère : 7 enfants nés de parents d'origine algérienne, un enfant d'émigrés portugais, un enfant d'émigrés polonais, un enfant d'émigrés italiens, un enfant d'émigrés roumain et autrichien ; 8 enfants nés d'un père ayant émigré en FRANCE et d'une mère française, le père étant tantôt d'origine marocaine (3 cas), algérienne (2 cas), espagnole (1 cas), ivoirienne (1 cas), hollandaise (1 cas).
Ces mineurs étrangers de la première ou de la deuxième génération, ont commis presque exclusivement des vols. On relève :
- 14 vols dans des magasins (dont une tentative de vol sous la menace d'une arme : couteau) ; 6 vols de numéraire ; 3 vols au domicile d'un particulier (1 vol commis par trois co-auteurs mineurs d'origine étrangère) ; 2 vols dans une

.../

(1) Voir l'étude de la criminalité des majeurs, selon les catégories d'âge, enquête p. 191

baraque de chantiers (il s'agit d'un vol commis au détriment d'un individu de nationalité tunisienne par deux frère d'origine algérienne) ; 1 vol chez un employeur ; 1 vol à la roulotte ; 1 cas de vols multiples (vols de véhicules, vols dans les magasins) imputables à 1 mineur ; 1 cas de coups et blessures volontaires.

On adjoindra ici quelques indications sur cette délinquance juvénile étrangère. Ces mineurs commettent souvent leurs délits avec un complice ou au sein d'une bande ; parfois ce complice est un "compatriote" du mineur, c'est-à-dire un individu ayant la même origine étrangère, ou bien le mineur commet son délit avec une bande d'adolescents d'origine étrangère : dans 5 cas, le mineur a agi seul, dans 9 cas le mineur a agi avec un complice français, dans 3 cas avec un complice d'origine étrangère, dans 9 cas le mineur étranger a perpétré son délit au sein d'une bande d'adolescents d'origine française, dans 3 cas, la bande d'adolescents était composée de mineurs d'origine étrangère. Certains de ces délinquants mineurs étrangers sont très jeunes ; il y a parmi les 28 cas observés, 8 mineurs âgés de moins de 15 ans, dont 5 ayant 12 ans ou 13 ans. Cette délinquance juvénile étrangère est essentiellement masculine : en 1972, il y avait seulement deux cas de délinquance féminine. En ce qui concerne la situation familiale de ces mineurs on peut noter que 5 sur 28 dépendent de l'aide sociale à l'enfance ou sont pupilles de la Nation, 18 résident chez leurs parents (on relève à cet égard que la majorité d'entre eux appartiennent à des familles nombreuses : 14 d'entre eux font partie d'une famille de 5 enfants ou plus, un seul mineur réside chez un employeur, trois des mineurs ont fait l'objet d'une mesure de placement dans un centre (à l'occasion de délits antérieurs). Parmi ces mineurs on relève en effet 6 récidivistes : 3 d'entre eux avaient été remis, à la suite de vols, à l'aide sociale à l'enfance ; deux étaient placés en liberté surveillée ; un mineur fugueur faisait l'objet d'une mesure d'observation en milieu ouvert. Parmi les récidivistes on note un seul cas de multi-récidivisme : 1 mineur algérien ayant déjà fait l'objet de 6 condamnations pour vol.

Le taux de la délinquance juvénile étrangère, si l'on inclut les mineurs étrangers et immigrés de la deuxième génération, semble supérieur à leur pourcentage dans la population totale. Si l'on se réfère à la seule statistique disponible sur l'importance de cette population à NANTES, à savoir le nombre des mineurs étrangers ou français par acquisition, recensés dans l'agglomération nantaise en mars 1968, on constate qu'ils représentent à cette époque, 0,5% des mineurs âgés de moins de 17 ans. Il y avait dans l'agglomération nantaise en 1968 :

- 544 étrangers âgés de moins de 17 ans,
- 122 français par acquisition âgés de moins de 17 ans (population nantaise âgée de moins de 17 ans : 122.972). Si l'on suppose ce rapport constant, on constate que le pourcentage que représente la délinquance juvénile étrangère (étrangers et immigrés de la deuxième génération) par rapport à la délinquance juvénile à NANTES, lui est supérieur.

Nous présentons ici certains des dossiers judiciaires qui ont servi à l'étude statistique. Ces observations, brièvement présentées, permettent de prendre connaissance des éléments figurant dans les dossiers de personnalité qui comportent une biographie et le résultat des examens effectués par les médecins psychiatres (désignés comme experts). Parmi les 8 cas présentés la plupart sont ceux d'étrangers ayant comparu devant la Cour d'Assises de NANTES entre 1970 et 1972 (c'est seulement dans cette hypothèse qu'ont été ordonné des examens médico-psychologiques).

Parmi les 8 cas présentés, cinq sont des immigrés de la première génération, deux des immigrés de la deuxième génération ; une autre observation (qui concerne un délinquant français) est présentée à titre d'illustration des difficultés liées à l'origine ethnique.

En ce qui concerne les immigrés de la première génération, nous présenterons deux observations concernant des Portugais (observations 1 et 2) dont l'une (observation n° 2) est relative à une infraction jugée par le tribunal correctionnel ; l'observation n° 3 concerne un Algérien, l'observation n° 4 un Algérien Français. L'observation n° 5 est relative à un refugié politique de nationalité grecque. Quant aux immigrés de la deuxième génération, il s'agit d'un immigré d'origine algérienne (observation n° 6) et d'un immigré d'origine polonaise (observation n° 7).

/ Observation n° 1 - le cas F. R. /

Histoire médico-sociale

Enfance

F. R. est né le 26 mai 1949 au Portugal, de parents portugais. Son père est ouvrier verrier. Ses parents habitent toujours au Portugal. Il est le plus jeune d'une famille de quatre enfants. Un frère et une soeur travaillent en Allemagne, un autre frère est tourneur dans une usine de plastique au Portugal.

F. R. est allé à l'école jusqu'à l'âge de 11 ans, ensuite il a suivi l'école du soir, mais n'a pas de diplômes. Il a appris ainsi le métier d'électricien.

F. R. n'a pas fait de service militaire, ayant quitté le Portugal avant l'âge légal.

Il n'a jamais fait de maladie grave, mais ayant reçu à l'âge de 4 ans un éclat de verre dans l'oeil droit, son acuité visuelle est quasi nulle de ce côté.

Séjours en France

En juin 1969, F. R. vient en France après avoir passé neuf mois en Espagne. Il franchit la frontière sans papiers et se rend à St-Maur où il est employé pendant trois mois dans une entreprise de maçonnerie. Il quitte de lui-même cet emploi.

Il vient à Nantes en décembre 1969. Il travaille successivement dans trois entreprises de pose de canalisations de gaz, sans période de chômage ; il reste six mois dans la première entreprise, trois mois dans la deuxième, un mois chez le dernier employeur qui le licencie le 5 février 1971.

F. R. vit d'abord dans les baraques des chantiers sur lesquels il travaille, puis il loue une chambre chez un particulier pour un loyer de 310 F par mois. F. R. gagnait 900 F par mois.

Les résultats de l'enquête sociale indiquent que les employeurs de F. R. étaient très satisfaits de son travail. Dans les équipes de chantier où il a travaillé F. R. était le seul Portugais. Dans le voisinage, il était connu comme poli, très calme, discret et correct. Il attachait une grande importance à sa présentation, sa coquetterie avait été remarquée par les voisins. Selon ces derniers, F. R. recevait quelquefois des amis, mais il n'y avait jamais de tapage. F. R. était sobre ; il était très lié à un Français et sortait avec la fille de celui-ci. La conduite criminelle de F. R. "a surpris tout le monde".

F. R. semblait avoir des difficultés d'argent. Il avait emprunté 600 F à des camarades portugais qui ignorent s'il envoyait des mandats à sa famille.

Les faits

Le 5 février 1971, F. R. reçoit une lettre de licenciement pour le 8, en raison d'une compression de personnel (le 5 janvier, l'employeur lui avait signifié son congé).

Il se rend à Poitiers pour trouver un travail de vendeur de journaux, mais il n'est pas accepté. Il revient à Nantes et passe la nuit du 10 au 11 février dans un hôtel des environs de Nantes, à Vertou.

F. R. se rend à l'entreprise où il travaillait précédemment. Le chef de chantier lui remet une enveloppe contenant le solde de son salaire. F. R. se rend à l'hôtel pour régler sa note avec cette somme, mais le mari de la logeuse s'aperçoit que le billet de 100 F présenté est périmé et le refuse en paiement.

F. R. regagne Nantes où, dans un café, on refuse à nouveau de changer son billet. Devant ces échecs répétés, il se rend dans le centre ; là, dans la soirée, il hèle un taxi et lui demande de le conduire à Vertou. Au moment de régler le prix de la course 12 F, il tend son billet de 100 F, le chauffeur en lui rendant la monnaie s'aperçoit à son tour que le billet n'a plus cours et le refuse en paiement.

C'est alors que F. R. "perd la tête", passe son bras autour du cou du chauffeur, en lui demandant de lui laisser prendre la monnaie. Devant le refus du chauffeur, il sort un couteau de sa poche et frappe le chauffeur au hasard.

Il prend la monnaie, laisse son billet, retourne payer son hôtel et rentre à Nantes pour prendre le train de Paris, étant muni d'un billet S. N. C. F. précédemment acheté.

Selon le chauffeur, celui-ci aurait fait remarquer que le billet n'était sans doute plus valable, mais il l'aurait cependant accepté.

Arrestation et condamnation

F. R. est arrêté à Thionville où il avait trouvé du travail. Il est condamné en décembre 1971 à huit ans de réclusion criminelle pour tentative de vol avec armes et violence. Le jury admet également des circonstance atténuantes.

Examen du médecin psychiatre

F. R. s'exprime correctement en français, comprend parfaitement le sens des questions et y répond avec la meilleure volonté sans aucune réticence. Il est calme et lucide ; il ne présente pas de signe d'intoxication alcoolique et affirme qu'il n'avait pas absorbé de boisson alcoolique le soir de l'attentat.

L'examen mental ne révèle chez lui aucun signe de détérioration intellectuelle ; pas d'idées délirantes, pas de crises d'épilepsie dans le passé. F. R. ne présente pas d'anomalies mentales.

Il a pu se trouver dans un état émotionnel lors des faits qui ne peut cependant être considéré comme un état de démence.

F. R. ne présente pas d'état dangereux ; c'est un sujet parfaitement réadaptable.

Observation n° 2 - les époux R.

Cette observation n° 2, moins détaillée que la précédente, est apportée à titre de complément de la précédente.

Biographie

Séjour en France

Les époux R. sont tous deux de nationalité portugaise. Ils se marient au Portugal le 27 novembre 1966. Le 28 février 1970, le mari déserte au bout de quatre mois de service militaire. Il arrive en France avec sa femme et leur bébé. Ils vivent cinq mois à Batz-sur-Mer, près de Nantes, iù ils sont logés chez l'employeur du mari qui travaille à la culture ; puis en septembre 1970, ils viennent s'installer chez le père du mari, à Nantes, avant de prendre un logement individuel dans un chantier de construction navale, la femme n'exerce pas de profession. Un deuxième enfant naît en mars 1971.

Les faits

R. quitte son emploi au mois de juin 1971. Il se trouve alors en possession de 800 F. Au bout d'un mois et demi, n'ayant plus d'argent, les époux R. décident de voler de la nourriture dans un magasin où ils font habituellement leurs courses.

En fait, munis d'un marteau, d'une pince universelle et d'un tournevis, ils pénètrent de nuit, par effraction, dans le magasin et s'emparent d'une somme de 1 340 F, placée dans une armoire.

Ils sont arrêtés sur place au premier étage du magasin, par le gardien de la paix alerté par le bruit.

Attitude des époux R. et suites judiciaires

Lors de leur comparution devant le juge d'instruction, les époux R., qui s'expriment tous deux parfaitement en français, exposent que le fait de ne plus avoir d'argent et d'être parents de deux jeunes enfants, leur semblait les disculper totalement.

La famille avait acheté une chambre à coucher, une té-

lévision et une mobylette à crédit qui n'étaient pas totalement payées.

Une mesure de contrôle judiciaire est prise à l'égard des deux époux.

Le 29 octobre 1971, R. retrouve du travail sur un chantier à Marseille. La famille de R. reste à Nantes et s'installe dans un vieil immeuble du centre.

Le 3 janvier 1972, R. retrouve du travail dans la région, chez un maraîcher.

Les époux sont condamnés en mai 1972 par le tribunal correctionnel à quatre mois de prison avec sursis.

/ Observation n° 3 - le cas de M. /

Histoire médico-sociale

Enfance

M. est né en Algérie dans la région de Tlemcen, où ses parents étaient cultivateurs. Divers membres de sa famille auraient eu également des activités de commerçants. L'intéressé perdit son père alors qu'il était lui-même très jeune et sa mère alors qu'il était âgé de 16 ans. Il a deux frères et trois soeurs ; aucun n'habite en France.

M. a vécu à Tlemcen et à Nemours jusqu'au-delà de l'indépendance algérienne. Il n'a pas effectué de service militaire, ni en France, ni en Algérie. M. avait fréquenté l'école arabe et sait un peu lire et écrire dans cette langue.

Séjour en France

Fin 1963, M. vient en France. Il travaille à l'entretien des voies ferrées S. N. C. F. ; logé en bungalow, il exerçait régulièrement cette activité semble-t-il ; il fut amené à se déplacer à Lyon, au Mans et à Nantes où il arrive au cours de l'année 1970.

Après une période de chômage, il est embauché le 15 février 1971, par une entreprise de travaux sur les voies S. N. C. F., pour un salaire de 1 000 F par mois. Il y travaille jusqu'en avril 1971, date à laquelle il est licencié. Les renseignements figurant dans l'enquête sociale correspondent à cette dernière période d'activité : selon l'employeur, M. donne d'abord satisfaction dans son travail reconnu comme dur physiquement, puis il cesse toute activité, se disant malade, mais sans fournir de certificat médical ; selon le comptable de l'entreprise, il ne s'entendait pas avec ses camarades de travail ; au début de 1971, M. a été victime d'un accident de travail et blessé à l'oeil gauche ; M. affirme avoir été hospitalisé 18 jours à la suite de cet

accident de travail ayant entraîné une blessure à l'arcade sourcillière gauche et à la paupière inférieure.

L'enquête sociale comporte également des renseignements émanant des camarades de travail de M. L'un d'eux qui le connaissait depuis 1963, le juge comme "un gars bien" et "ne sait pas pourquoi il a mal tourné". Il affirme que M. n'avait pas de "vrais copains" à Nantes.

Après son licenciement en avril 1971, M. a cependant continué à être hébergé par ses coreligionnaires.

Activité délinquante

Le 4 juillet 1971, M. fait l'objet d'une procédure pour coups et blessures volontaires avec arme blanche et d'un mandat de dépôt. Il est condamné le 27 septembre par le tribunal correctionnel de Nantes à six mois de prison dont quatre mois fermes. Le 12 novembre, le préfet de Loire-Atlantique prononce un arrêté d'expulsion, notifié le 21 novembre.

Libéré de la maison d'Arrêt le 4 novembre 1971, M. était alors sans travail et logeait tantôt dans un hôtel près de la gare, tantôt chez ses compatriotes dans les bungalows de chantier. Il cherche une activité d'ouvrier ferrailleur du bâtiment, mais ne trouve pas d'embauche. Il venait de trouver un travail dans une entreprise de monuments funéraires, lorsqu'il est arrêté le 20 novembre 1971.

Le 20 novembre en effet, à l'heure de la fermeture d'une pâtisserie, M. y entre accompagné d'un compatriote semble-t-il (son complice ne sera pas retrouvé) ; mais leur victime affirme que ce sont deux individus d'origine nord-africaine, qui étaient venus plusieurs fois reconnaître les lieux, qui l'ont agressée. La commerçante est frappée par le complice de M., tandis que M. s'empare des 400 F se trouvant dans le tiroir-caisse. La victime est ligotée, tandis que les deux agresseurs fouillent l'étage.La victime donne l'alerte et M. est retrouvé dans l'immeuble, par des voisins, porteur des 400 F et de la montre de la victime ; son complice réussit à s'échapper.

Malgré les preuves accablantes, M. maintient une version très peu crédible des faits. Il déclare avoir été lui-même attaqué dans la pâtisserie ; l'argent et la montre auraient été remis dans sa poche par ses agresseurs.

Examen

M. est un sujet de bonne taille et de corpulence normale. L'état général est satisfaisant. M: souffre d'une gêne visuelle du côté gauche. Selon M., il était guéri de cette blessure due à un accident du travail, mais frappé lors de son arrestation, il ne voit pas bien de cet oeil gauche. M. s'exprime avec certaines difficultés, il parvient cependant à se faire comprendre. Le niveau d'information est réduit aux acquisitions orales

et à celles dont peut bénéficier le sujet en regardant la télévision. Il n'écoute à la radio que des chansons, ne s'intéresse pas aux nouvelles. M. connaît le nom du Président de la République Algérienne et celui du Président de la République Française. Il dit ne pouvoir lire le journal, ni même les enseigne des commerçants. Par contre, il saurait vérifier les salaires qu'il perçoit et joue au tiercé de manière habituelle.

M. fait preuve d'un esprit lent et d'une certaine insuffisance de jugement, mais ces traits n'ont pas de signification pathologique.

M. proteste de son innocence et déclare que sa religion l'aurait empêché de commettre des actes pareils. Pendant sa détention, M. fera une grève de la faim du 8 au 24 juin 1972, pour protester de son innocence.

M. est condamné à quatre ans de prison par la Cour d'Assises de Nantes, en septembre 1972.

Observation n° 4 - la cas B.

Histoire médico-sociale

Enfance

B. est né à Palestro où vivent encore ses parents. Une soeur aînée, mariée vit en France ; un frère cadet marié vit en Algérie.

L'intéressé n'a pas suivi de scolarité régulière. Il a toutefois fini par apprendre à lire et à écrire. Il travailla d'abord en milieu rural à partir de l'âge de 14 ans, puis s'engagea dans l'armée à l'âge de 17 ans et ayant fait partie des harkis, acquit la nationalité française lors de l'indépendance de l'Algérie.

Séjour en France

Rapatrié en juillet 1962, B. passa par Marseille puis Risevaltes et enfin Clermont-Ferrand. Il aurait envisagé une formation de plâtrier et fut adressé dans un centre de F. P. A. à Quimper. Mais un de ses anciens chefs lui ayant proposé de repartir dans le midi comme magasinier, B. le suivit à Sisteron en 1964. Il y séjourna pendant quatre ou cinq mois, fut ultérieurement employé dans une entreprise fabriquant des charpentes métalliques puis rejoignit sa soeur en Normandie et travailla aux usines Citroën de Flers.

B. réside à Nantes depuis 1968. Il a travaillé dans une entreprise de déménagement, ne s'étant jamais senti d'attirance pour le métier de plâtrier, puis comme balayeur au buffet de la gare.

B. est resté célibataire. Il lui est arrivé parfois de vivre avec une même femme pendant plusieurs mois mais

il n'a pas de projets matrimoniaux pour un avenir proche.

Activité délinquante

En juin 1968, B., poursuivi pour vols, défaut de permis de conduire et défaut d'assurance, est condamné à 3 mois d'emprisonnement par le tribunal d'Argentan.

Au début de l'année 1969, B. est à nouveau poursuivi pour vol ; pour B. il s'agissait d'une bagarre et on l'a accusé de vol. Il est condamné à 3 mois d'emprisonnement et sort de la maison d'arrêt en mai 1969. C'est à cette époque qu'il travaille au buffet de la gare jusqu'en août 1969. Il peut alors passer un mois chez sa soeur et de retour à Nantes se retrouve sans travail. Il fait alors partie d'une bande composée d'une fille et de neuf garçons dont un Espagnol, tous plus jeunes que B. et comportant des mineurs. Cette bande vivait dans un local désaffecté du centre de la ville et vivait de produits de vols à la roulotte, d'attaques nocturnes de piétons et de quelques vols par effraction. B. avait fait la connaissance de certains membres de la bande à la maison d'arrêt.

B. ne semble pas avoir participé aux vols avec effraction mais à certains vols à la roulotte. Lors de son arrestation B. reconnait certains faits, puis se rétracte en prétendant qu'il a été "impressionné". Après une longue détention, B. est jugé par le Tribunal Correctionnel (l'affaire ayant été correctionnalisée) et condamné à deux mois de prison.

En décembre 1970, à sa sortie de la maison d'arrêt, puis en février 1972, B. commet de nouveau (cette fois individuellement) des vols à la roulotte pour lesquels il est condamné successivement à 8 mois, puis à 3 mois d'emprisonnement.

Examen

L'examen a été effectué alors que B. se trouvait en détention préventive après sa participation à l'activité délictuelle de la bande dont il faisait partie. B. considère que les faits reprochés sont insignifiants, en contradiction avec la durée de la détention (11 mois). En ce qui concerne son activité délinquante antérieure, B. prétend qu'un "camarade" l'aurait "chargé" du vol parce qu'il n'aimait par les Nord-Africains. Cependant il se présente comme un "repris de justice", handicapé de ce fait et qui désirerait que la société lui procure un emploi. Pourtant il précise "qu'il n'a pas besoin d'être guidé" et désire qu'on ne s'occupe pas de lui.

Le niveau mental est satisfaisant et l'examen ne met pas en évidence de symptomatologie psychique anormale.

L'expert émet lors de l'examen un pronostic de réadaptation possible.

/ Observation n° 5 - le cas de S. /

Biographie sommaire

S. sujet grec, réfugié politique ayant débarqué à Nantes lors d'une escale est un ancien étudiant ayant eu des activités "révolutionnaires" (cependant les renseignements obtenus par le consulat font état de criminalité de droit commun, plusieurs condamnations pour vol et trafic de drogue). Un logement et un travail lui sont fournis en tant que réfugié politique. Il occupe cet emploi dans un garage pendant 16 mois puis est embauché dans les chantiers de construction navale. Au cours de cette période il a entretenu et a vécu successivement avec deux Françaises. Puis il part en Suède pour y rejoindre un frère. A son retour, il travaille un mois en usine, puis surpris en flagrant délit alors qu'il tentait de dérober de l'argent chez un compatriote, il est inculpé d'abus de confiance et est détenu 8 jours à la maison d'arrêt de Nantes. Il est condamné à 4 mois de prison avec sursis. Il commet alors une série de cambriolages nocturnes dans des entreprises en compagnie de deux autres français de formation secondaire se trouvant en chômage. Il sera condamné à 2 ans de prison.

Examen

L'intéressé en mauvaise santé adopte une "certaine technique d'apitoiement" ; il se plaint de l'isolement et de la mentalité du milieu pénitentiaire.

Le fait de la transplantation ne parait pas présenter une cause suffisante de l'activité délinquante ; le sujet fait état d'un certain isolement affectif mais il était cependant en relation avec des compatriotes. L'absence de réinsertion professionnelle représente vraisemblablement un des facteurs favorisant les activités anti-sociales. Le sujet d'un bon niveau intellectuel ne présente pas d'anomalies mentales ou psychologiques.

/ Observation n° 6 - le cas H. S. /

Histoire médico-sociale

Enfance

H. est né dans le 18è arrondissement à Paris en 1943. Son père d'origine algérienne était électricien, sa mère d'origine française n'exerçait pas de profession. H. avait plusieurs frères et soeurs.

A l'âge de 6 ans, sans doute en raison des circonstances familiales (père tuberculeux et alcoolique, mère déséquilibrée, syphilitique) H. a été placé à l'assistance publique. Placé en orphelinat à Armentières, il est transféré à l'âge de 9 ans en raison de troubles du comportement dans un établissement psychiatrique pour enfants à Epernay-sur-Orge où il demeu-

re jusqu'à l'âge de 18 ans. Un autre frère était placé en I. M. P.

Activité professionnelle

H. a été ultérieurement placé successivement dans 2 hopitaux psychiatriques. Il est exempté de service militaire. Il occupe divers emplois (chauffeur, cuisinier) dans les établissements où il est successivement placé à Lyon et à Paris. H. a exercé une seule activité professionnelle hors d'une institution : il a travaillé comme déménageur du 29 juin au 5 août 1967, date à laquelle il quitte cet emploi de sa propre initiative.

Activité délinquante

Son activité délinquante commence en 1966 ; il est condamné à 6 mois de prison pour vol. Il encourt 5 autres condamnations pour vol s'élevant à chaque fois à une peine de 6 mois de prison environ et une condamnation pour vagabondage. Il est incarcéré successivement à Lyon, Paris, Angers et Nantes.

Lors de l'examen, H. S., détenu à la maison d'arrêt de Nantes avait à répondre de huit cambriolages nocturnes dont l'un, commis dans un établissement de produits surgelés, avait rapporté un "butin" de 5 000 NF. Ces cambriolages avaient été commis en bande avec 3 coauteurs français.

Examen

L'individu est un débile léger ; son Q. I. n'excède pas 70-75. La mémoire et le jugement sont peu satisfaisants ; la lecture est acquise mais péniblement ; l'écriture est très médiocre, le capital culturel est extrèmement limité.

On relève l'existence de traits névropathiques très anciens. Depuis plusieurs années à l'occasion de difficultés, de contrariétés, le sujet présente des troubles du comportement et du caractère avec épisodes agressifs, crises névropathiques. Mais il n'existe pas d'éléments rentrant dans le cadre d'une psychose évolutive.

Sur le plan psychologique, on note la très grande instabilité du sujet, liée à des carences affectives et éducatives.

Le sujet dit qu'il a toujours été enfermé, que personne ne s'est occupé de lui.

Cependant il a une certaine conscience du caractère délictueux de son comportement.

L'expert conclut donc que ces faits peuvent dans une certaine mesure rendre compte de son activité délinquante.

Observation n° 7 - K. Français d'origine polonaise

Histoire médico-sociale

Enfance

K. est né en 1945 à Couéron, près de Nantes, de parents tous deux d'origine polonaise. Il est le deuxième d'une fratrie de 3 enfants ; scolarité à Couéron jusqu'à l'âge de 15 ans, il n'a pas obtenu le certificat d'études primaires.

L'enfance s'est déroulée sans grosses difficultés mais l'entente avec la mère était de mauvaise qualité. La famille de K. vivait repliée sur elle-même, les parents ne fréquentant personne.

Activité délinquante

A 15 ans, à la suite du vol d'un poste T. S. F., K. est placé dans un centre de réadaptation à Saumur. Il travaille ensuite à Nantes comme plâtrier, puis comme ouvrier d'usine, jusqu'à son service militaire. Au retour du service militaire, K. fait la connaissance de H., qu'il épouse sans le consentement de ses parents, celle-ci faisant partie d'une famille de forains.

De 1965 à 1968, K. travaille comme manoeuvre en usine ; puis il décide d'abondonner sa profession pour travailler avec sa belle-mère sur les marchés. K. connait alors des difficultés matérielles ; la famille qui comporte 3 enfants en bas-âge est expulsée de son logement. K. commence à se livrer aux vols qui ont à l'origine un caractère utilitaire. Il commet 13 cambriolages avec un ou deux complices dans diverses entreprises.

Examen

Le sujet est coopérant. Il ne présente aucune maladie mentale évolutive. Cependant on relève des éléments anxieux dans son comportement ; il est allé consulter le cardiologue pour des précordialgies sans substratum anatomique.

L'intelligence est normale. Le jugement et la mémoire sont satisfaisants.

K. a connu des difficultés affectives dans son enfance et son adolescence ; sa mère autoritaire, sévère, frustrante, ne tolèrait aucun manquement aux règles qu'elle fixait. Il explique en partie par ce comportement maternel ses attitudes, en particulier les attitudes délictuelles au cours de l'adolescence. On note l'existence d'une revendication affective : K. regrette que ses parents ne soient pas venus le voir au centre où il avait été placé.

La personnalité est mal structurée. K. éprouve des difficultés à faire face aux responsabilités de l'existence quotidienne. La faiblesse de la personnalité est une des causes du comportement délictueux. Placé devant une

situation matérielle difficile, le sujet a été incapable d'y faire face.

/ Observation n° 8 - le cas L. L. /

L. L. est un individu de nationalité française examiné par le médecin psychiatre désigné pour l'expertise alors qu'il était incarcéré à la suite d'une affaire de cambriolages commis à plusieurs (pour laquelle il sera condamné à deux ans de prison).

Biographie sommaire

L. L. dont le père est un ancien marin militaire a perdu sa mère à l'âge de 7 ans. A la suite d'échecs scolaires, il est placé en apprentissage, puis après une fugue, il est placé chez un oncle et une tante avant d'être confié au foyer de l'enfance.

Il encourt alors une première condamnation à six mois de prison avec sursis pour vol de voiture. Après un séjour en hopital psychiatrique, il entreprend sans succès une formation professionnelle de tourneur, puis travaille comme manoeuvre.

Il commet alors de nouveaux vols de voiture et est détenu durant 8 mois à la maison d'arrêt de Nantes ; libéré, il commet un cambriolage et encourt une peine d'emprisonnement d'une année, au cours de laquelle il obtiendra son B. E. P. C.

A sa sortie de prison, il est alors employé comme vendeur, puis sans travail, il participe de nouveau à un cambriolage dont il doit répondre au moment où se situe l'examen.

Examen

L. L. présente des problèmes familiaux qui ont joué un grand rôle dans son déséquilibre. Il se dit complexé par un aspect morphologique particulier ; il aurait en effet un physique "qui ne va pas avec son nom" et il a parfois été pris pour un Nord-Africain ; il lui est arrivé de se voir refouler à l'embauche avec des formules comme celle-ci : "Ah non, pas vous, ils ne veulent pas des Arabes".

L'intéressé pense que son père n'est pas réellement le sien, que sa mère aurait été "soi-disant violentée". Il parait infériorisé sur le plan des relations féminines.

L. L. est manifestement atteint d'un déséquilibre psychologique, comportant des éléments névrotiques, accompagné d'une dévalorisation de l'image paternelle. Il cherche dans la délinquance et l'incarcération une situation de culpabilisation en harmonie avec ses tendances névrotiques

uméro registre du greffe

Nationalité : C. E. E.
Italien
Espagnol
Portugais
Algérien
Marocain
Tunisien
divers

TAT CIVIL

ge	sexe	lieu de naissance	date d'arrivée en France	date d'arrivée à Nantes	nature du permis de séjour
3-25 ans	masculin	France	- moins de 6 mois		temporaire
5-30	féminin	pays d'origine	- 6 mois à 1 an		ordinaire
)-45		autre	- 1 an à 2 ans		privilégié
5 et plus		ville	- moins de 5 ans		
nconnu		campagne	- plus de 5 ans		
		inconnu	- depuis toujours		
			- inconnu		

AMILLE

ituation amiliale	conjoint	présence de la famille	nombre d'enfants	nationalité du père	nationalité de la mère
élibataire	même pays	- famille en France		- même nationalité	- même nationalité
arié	autre	- au pays d'origine		- Français	- Française
ivorcé	Français	- autre		- autre	- autre
oncubinage	inconnu	- inconnu			
nconnu					

ROFESSION

ecteur	introduction en France	qualification	importance de l'entreprise	chômage	nombre d'employeurs depuis arrivée en Franc
bâtiment, travaux publics	sur contrat d'admission	manoeuvre	+	en chômage lors des faits	
services	sur régularisation	O. S.	-	a retrouvé du travail	
industrie	inconnu	autre	inconnue		
commerce		inconnu			
transports					
agriculture					
banque, administration					
inconnu					

NSTRUCTION - LOGEMENT

nstruction	langue parlée	logement
illettré	- langue maternelle	- individuel
un peu lire et écrire	- français	- en cité
bien lire et écrire	- autre	- à plusieurs
autre	- inconnu	- S. D. F.
inconnu		- inconnu

INFRACTION

contre les personnes
contre les biens
contre les moeurs
contre la chose publique

nature exacte

récidive

- oui
  - 1° condamnation
    - nature
    - lieu
    - peine
- non

INSTRUCTION PREPARATOIRE

Mode de connaissance de l'infraction

plainte
- d'un Français
- d'un compatriote
- autre
- inconnu

dénonciation
- d'un Français
- d'un compatriote
- autre
- inconnu

procès verbal

garde à vue

- oui
- non

mise en mouvement de l'action publique

citation directe
réquisitoire à fin d'informer
constitution de partie civile

détention préventive

- oui
- non

interrogatoires

avocat d'office
- oui
- non

présence du conseil
- oui
- non

enquête personnalité

- oui
- non

PEINE

sursis
- partiel
- emprisonnement et amende
- emprisonnement seulement
- non
- sursis avec mise à l'épreuve

interdiction de séjour

- oui
- non

expulsion

- oui
- non

attitude du délinquant

- nie les faits
- les reconnaît
- invoque la non connaissance de la loi

VICTIME - COMPLICE

victime

nationalité
compatriote
Français
autre
inconnu

lien de parenté
employeur
voisin
sans lien
inconnu

complice

- oui
  - compatriote
  - Français
  - autre
  - inconnu
- non
- plus de 2 antagonistes

CIRCONSTANCE INFRACTION ARRESTATION

lieu d'infraction

près domicile
près lieu de travail
lieu de travail
autre
inconnu

lieu d'arrestation

près domicile
domicile
près lieu de travail
lieu de travail
autre
inconnu

état d'ébriété lors des faits

- oui
- non

gravité du fait

RENSEIGNEMENTS GENERAUX FOURNIS PAR LA POLICE

alcoolisme

conduite avant les faits
- bonne
- R. A. S.
- mauvaise
- autre
- inconnue

moralité et réputation
- bonne
- R. A. S.
- mauvaise
- autre
- inconnue